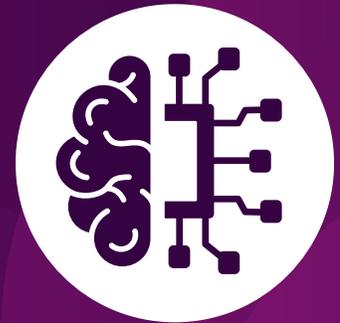


# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2024-2025

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE





# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2024-2025

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE

Une version accessible de ce document est disponible en ligne.  
Si vous éprouvez des difficultés techniques ou pour obtenir une version adaptée, veuillez communiquer avec [webmestre@economie.gouv.qc.ca](mailto:webmestre@economie.gouv.qc.ca).

Québec (siège social) :  
710, place D'Youville  
Québec (Québec) G1R 4Y4

Site Web : [Quebec.ca/economie](http://Quebec.ca/economie)  
Courriel : [info@economie.gouv.qc.ca](mailto:info@economie.gouv.qc.ca)  
Téléphone : 418 691-5698  
Sans frais : 1 866 680-1884

Dépôt légal – 2025  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-555-01141-0 (version imprimée)  
ISBN 978-2-555-02108-2 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.  
© Gouvernement du Québec – 2025

# MESSAGE DES MINISTRES



Québec, août 2025

## **Madame Nathalie Roy**

Présidente de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec

Madame la Présidente,

Conformément à la Loi sur l'administration publique et à la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation, nous avons l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025.

Parmi les principaux résultats obtenus par le Ministère en 2024-2025, notons la poursuite des mesures pour la prospérité économique et énergétique du Québec, la création d'emplois de qualité ainsi que l'appui aux secteurs stratégiques et aux régions. De plus, nous tenons à souligner le lancement de projets structurants visant à favoriser le développement économique et énergétique du Québec, dont :

- la désignation d'Espace Aéro comme quatrième zone d'innovation;
- l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche;
- le dépôt du projet de loi n° 69, Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives;
- le dépôt du projet de loi n° 85, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif;
- le lancement du nouveau programme FRONTIERE, pour venir en aide aux entreprises affectées par les tarifs douaniers américains.

De plus, les états financiers du Fonds du développement économique, du fonds Capital ressources naturelles et énergie et du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises sont déposés en même temps que le présent rapport en vertu de la Loi sur Investissement Québec.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Les ministres,

## **Christine Fréchette**

Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie  
Ministre responsable du Développement économique régional  
Ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal

## **Christopher Skeete**

Ministre délégué à l'Économie  
Ministre responsable de la Lutte contre le racisme  
Ministre responsable de la région de Laval



# MESSAGE DU SOUS-MINISTRE



Québec, août 2025

## **Madame Christine Fréchette**

Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie  
Ministre responsable du Développement économique régional  
Ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal  
710, place D'Youville  
Québec (Québec) G1R 4Y4

## **Monsieur Christopher Skeete**

Ministre délégué à l'Économie  
Ministre responsable de la Lutte contre le racisme  
Ministre responsable de la région de Laval

Madame la Ministre,  
Monsieur le Ministre délégué,

C'est avec fierté que je vous présente le Rapport annuel de gestion 2024-2025 du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

Ce rapport fait état des résultats obtenus par le Ministère à l'égard des engagements pris dans son Plan stratégique 2023-2027, son Plan annuel de gestion des dépenses 2024-2025, sa Déclaration de services à la clientèle et son Plan d'action de développement durable 2023-2028. Il contient également l'information relative à l'utilisation des ressources. De plus, il respecte les exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

En 2024-2025, le Ministère a assuré une saine gestion des ressources qui lui avaient été accordées. Il a également eu une préoccupation pour la pertinence de ses interventions dans toutes les régions du Québec. Les équipes du Ministère ont aussi contribué à soutenir l'économie et le développement énergétique du Québec par leur engagement envers nos clientèles ainsi que leur créativité pour trouver des solutions et relever les défis du contexte actuel. La collaboration entre nous et avec nos partenaires est au cœur du succès des entreprises, des entrepreneurs et de leurs projets.

Je remercie le personnel du Ministère pour le professionnalisme dont il fait preuve au quotidien dans la réalisation de notre mission et des mandats qui nous sont confiés par le gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre délégué, l'assurance de mon engagement dans la réalisation de la mission du Ministère avec rigueur, efficacité et transparence.

Le sous-ministre,

**Mathieu Gervais**



# TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	1
RAPPORT DE VALIDATION	3
1. L'ORGANISATION	5
1.1 L'organisation en bref	5
1.2 Faits saillants	10
2. LES RÉSULTATS	13
2.1 Plan stratégique	13
2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens	30
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	31
3.1 Utilisation des ressources humaines	31
3.2 Utilisation des ressources financières	33
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	35
4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES	37
4.1 Gestion des effectifs	37
4.2 Développement durable	38
4.3 Occupation et vitalité des territoires	42
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	51
4.5 Accès à l'égalité en emploi	51
4.6 Allègement réglementaire et administratif	53
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	57
4.8 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration	58
4.9 Égalité entre les femmes et les hommes	59
4.10 Politique de financement des services publics	60
4.11 Fonds d'investissement	62



# DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

---

Nous déclarons que les données contenues dans le Rapport annuel de gestion 2024-2025 du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2025.

**Mathieu Gervais**

Sous-ministre

**Jean-François Gibeault**

Sous-ministre associé aux industries stratégiques  
et aux projets économiques majeurs

**Dominique Deschênes**

Sous-ministre adjointe à l'énergie

**Brigitte Bazin**

Sous-ministre adjointe aux projets  
économiques majeurs

**Richard Masse**

Sous-ministre adjoint à la science et à l'innovation

**Martin Aubé**

Sous-ministre adjoint aux industries stratégiques

**Alexandre Vézina**

Sous-ministre adjoint au développement  
économique régional et à l'entrepreneuriat

**Youri Rousseau**

Sous-ministre adjoint aux politiques  
économiques et aux affaires extérieures

**Marie Fortier**

Directrice générale de l'administration

**François Maxime Langlois**

Directeur général de la performance  
et des affaires institutionnelles

Août 2025



# RAPPORT DE VALIDATION

Québec, août 2025

## **Monsieur Mathieu Gervais**

Sous-ministre

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

710, place D'Youville

Québec (Québec) G1R 4Y4

Monsieur le Sous-ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information, des résultats et des indicateurs présentés dans le Rapport annuel de gestion 2024-2025 du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie pour l'exercice terminé le 31 mars 2025.

La responsabilité de l'exactitude, de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la divulgation des informations contenues dans le Rapport annuel de gestion 2024-2025 incombe à la direction du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail réalisé au cours de notre examen.

Cet examen a été réalisé conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes.

Ainsi, les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie pour l'examen. Par conséquent, notre conclusion ne constitue pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2024-2025.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2024-2025 n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le directeur de l'audit interne,

**Sébastien Lapierre**



# 1. L'ORGANISATION

## 1.1 L'organisation en bref

### Mission et clientèle

Le Ministère a pour mission de soutenir la croissance durable de l'économie du Québec, de contribuer à l'essor de la recherche et de l'innovation ainsi que de s'assurer d'une gouvernance responsable des ressources énergétiques.

#### NOS MANDATS

Pour réaliser sa mission, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- accompagnement des entreprises dans leurs différents projets, dont la transformation numérique, l'accès aux marchés publics, la recherche, l'innovation, la croissance de la productivité, le développement de marchés, de même que l'augmentation de la production québécoise et de l'achat local;
- administration des sommes qui lui sont confiées, en concertation avec les instances reconnues, afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique et énergétique;
- appui à la production énergétique locale et à l'approvisionnement énergétique fiable, diversifié, sécuritaire et abordable pour le Québec;
- appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et entreprises d'économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises);
- appui au développement des différents secteurs économiques dans toutes les régions du Québec;
- conception et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes (MO) concernés, de politiques et de stratégies de développement économique et énergétique de même que de programmes d'aide;
- coordination des activités visant à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures sur le territoire québécois;
- coordination des interventions gouvernementales pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs;
- coordination gouvernementale des travaux d'allègement réglementaire et de la coopération réglementaire avec les autres provinces ou territoires canadiens;
- délivrance d'attestations et de certificats relatifs aux crédits d'impôt et aux congés fiscaux sous sa responsabilité et administration de lois;
- élaboration d'offres financières intégrées aux projets d'investissement majeurs, réalisation d'analyses d'impact sectoriel et contribution à la mise en valeur de sites industriels ayant un bon potentiel d'attraction de projets;
- élaboration des orientations et des cibles gouvernementales en matière de production énergétique pour l'ensemble des filières;
- élaboration des positions et défense des intérêts du Québec lors de la négociation ou de la mise en œuvre d'accords commerciaux, et défense des intérêts du Québec de même que des entreprises québécoises dans les différends commerciaux;

- promotion de la recherche, de la science, de l'innovation et de la technologie afin de contribuer au développement ainsi qu'au soutien d'une culture scientifique et de l'innovation auprès des entreprises;
- soutien aux milieux de l'éducation et aux organismes de recherche contribuant à la mise en place de conditions favorables à la recherche, au transfert de connaissances et à la commercialisation des résultats de cette recherche.

## **NOS CLIENTÈLES ET NOS PARTENAIRES**

Le Ministère travaille principalement avec les entrepreneurs et les entreprises de même qu'avec des partenaires des milieux économiques, énergétiques, sociaux, culturels, technologiques et de la chaîne de l'innovation. Qu'ils appartiennent aux milieux institutionnels ou à des organismes publics ou privés, les clientèles et les partenaires du Ministère viennent d'horizons divers. Il s'agit notamment des suivants :

- les communautés autochtones;
- les entreprises privées, soit les petites ou moyennes entreprises (PME), les grandes entreprises, les coopératives et les entreprises d'économie sociale;
- les établissements du réseau de la santé et des services sociaux;
- les établissements d'enseignement primaire ou secondaire, les établissements d'enseignement supérieur (collèges et universités) et les centres d'éducation des adultes;
- les municipalités, les municipalités régionales de comté (MRC) et les communautés métropolitaines;
- les organismes d'intermédiation et de valorisation de la recherche, les centres et plateformes de recherche, les consortiums de recherche, les centres collégiaux de transfert de technologie, les incubateurs et accélérateurs d'entreprises, de même que les organismes de promotion de la culture scientifique et de la culture de l'innovation;
- les organismes de développement économique, les associations sectorielles, les grappes industrielles ainsi que les pôles et les créneaux d'excellence;
- les organismes socioéconomiques locaux, régionaux et nationaux;
- les producteurs et distributeurs d'énergie ainsi que les associations du domaine de l'énergie;
- les représentations du Québec au Canada ou à l'étranger et les MO à vocation économique, énergétique ou de soutien à l'innovation de pays étrangers;
- les sociétés d'État et les organismes relevant de la ministre, les MO du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral ou ceux des autres provinces et territoires canadiens.

## **LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET LES ORGANISMES**

Les sociétés d'État et les organismes relevant de la ministre sont les suivants : la Commission de l'éthique en science et en technologie, le Fonds de recherche du Québec, Hydro-Québec, Investissement Québec, la Régie de l'énergie ainsi que la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

## Notre énoncé de vision

Être un partenaire engagé dans le développement économique et énergétique du Québec qui crée de la richesse pour tous.

## Notre énoncé de valeurs

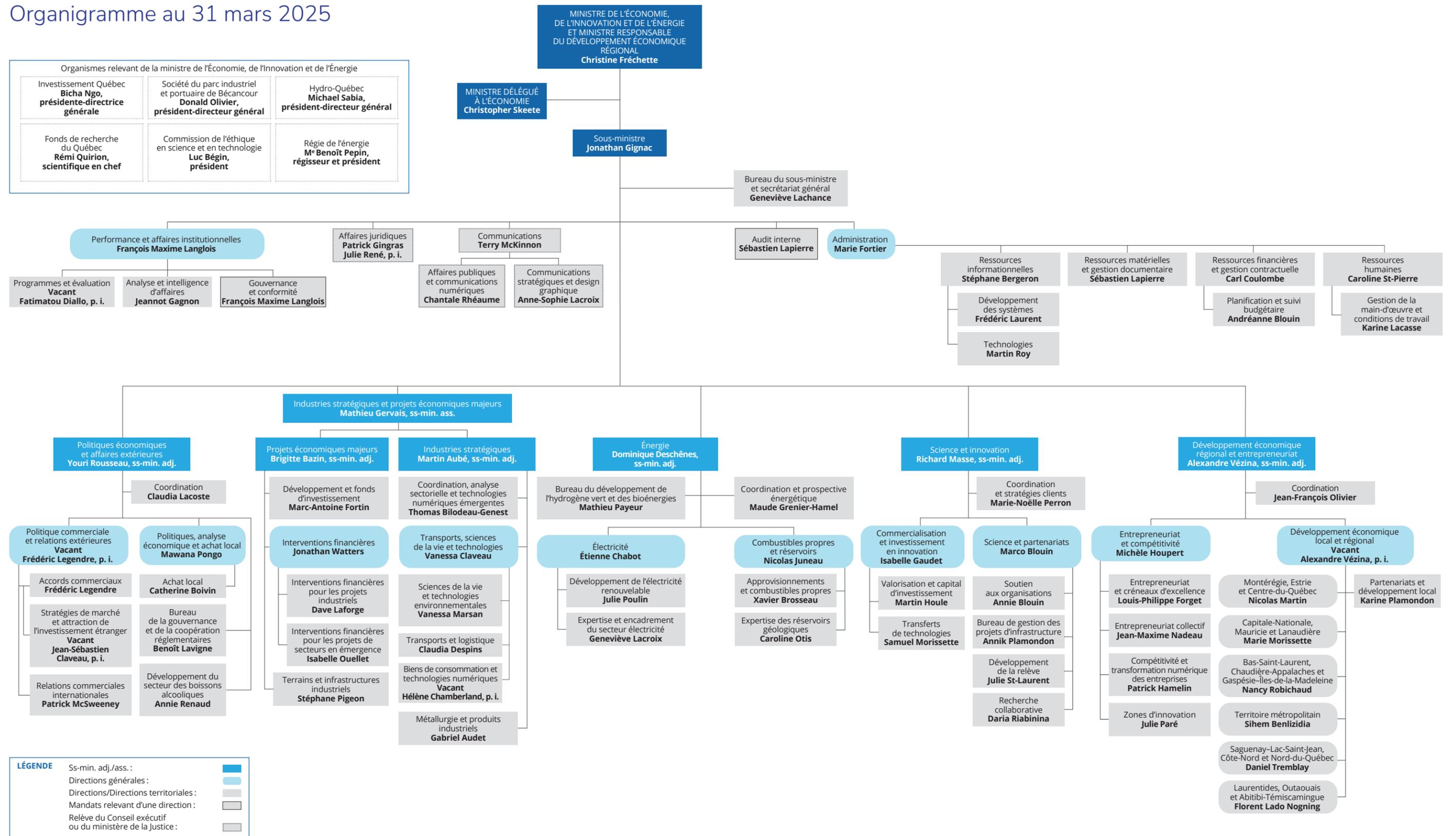
- L'engagement : pour contribuer ensemble à la réalisation de notre mission.
- La proactivité : pour passer à l'action, relever des défis et nous dépasser.
- La créativité : pour trouver des solutions et innover.

De plus, le Ministère adhère pleinement aux valeurs de l'administration publique québécoise que sont la compétence, l'intégrité, l'impartialité, la loyauté et le respect.

## Chiffres clés au 31 mars 2025

Chiffres clés	Description
619	Employés
2 362,1 M\$	Dépenses prévues
2 320	Interventions financières
3 489,8 M\$	Financement accordé
17 041,9 M\$	Valeur totale des projets soutenus
41 918 MW	Capacité de production d'électricité de sources renouvelables installée au Québec (installation ou achat d'Hydro-Québec) au 31 décembre 2024

# Organigramme au 31 mars 2025



## 1.2 Faits saillants

**619**

employés au  
31 mars 2025

52% de femmes  
48% d'hommes

**2,4 G\$**

de dépenses  
prévues

**462**

projets visant l'accroissement  
de la productivité

**8**

projets d'énergie  
renouvelable  
soutenus

**25,1 M\$**

en aides financières

**75,0 M\$**

en coût total des projets

**881**

projets soutenus dans  
des MRC non urbaines

**434,3 M\$**

en aides financières

**1 700,3 M\$**

en coût total des projets

**160**

projets d'investissement favorisant une  
réduction de l'empreinte environnementale

**1 403**

emplois affectés  
à la recherche  
et développement  
en entreprise

**178 M\$**

investis dans des  
entreprises aux stades  
de l'amorçage,  
du démarrage  
et du post-démarrage

**76**

projets soutenus  
en économie sociale

**21,1 M\$**

en aides financières

**214,7 M\$**

en coût total des projets

**4,3 G\$**

en ventes fermes sur les marchés hors Québec  
générées par les entreprises soutenues

**258**

projets de recherche,  
de développement  
et d'innovation

**94,0 M\$**

en investissements privés

**275,4 M\$**

en coût total des projets

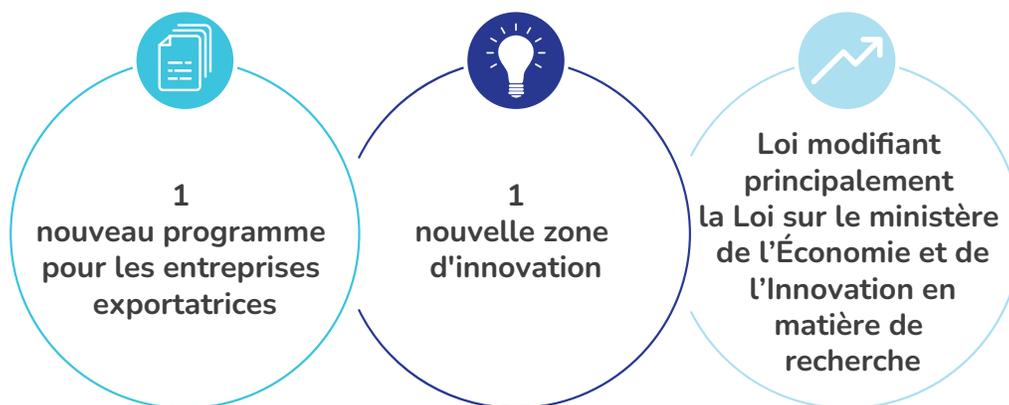
**1 598 MW**

d'électricité de source renouvelable  
retenus et annoncés

## Les interventions financières du Ministère en un coup d'œil<sup>1</sup>

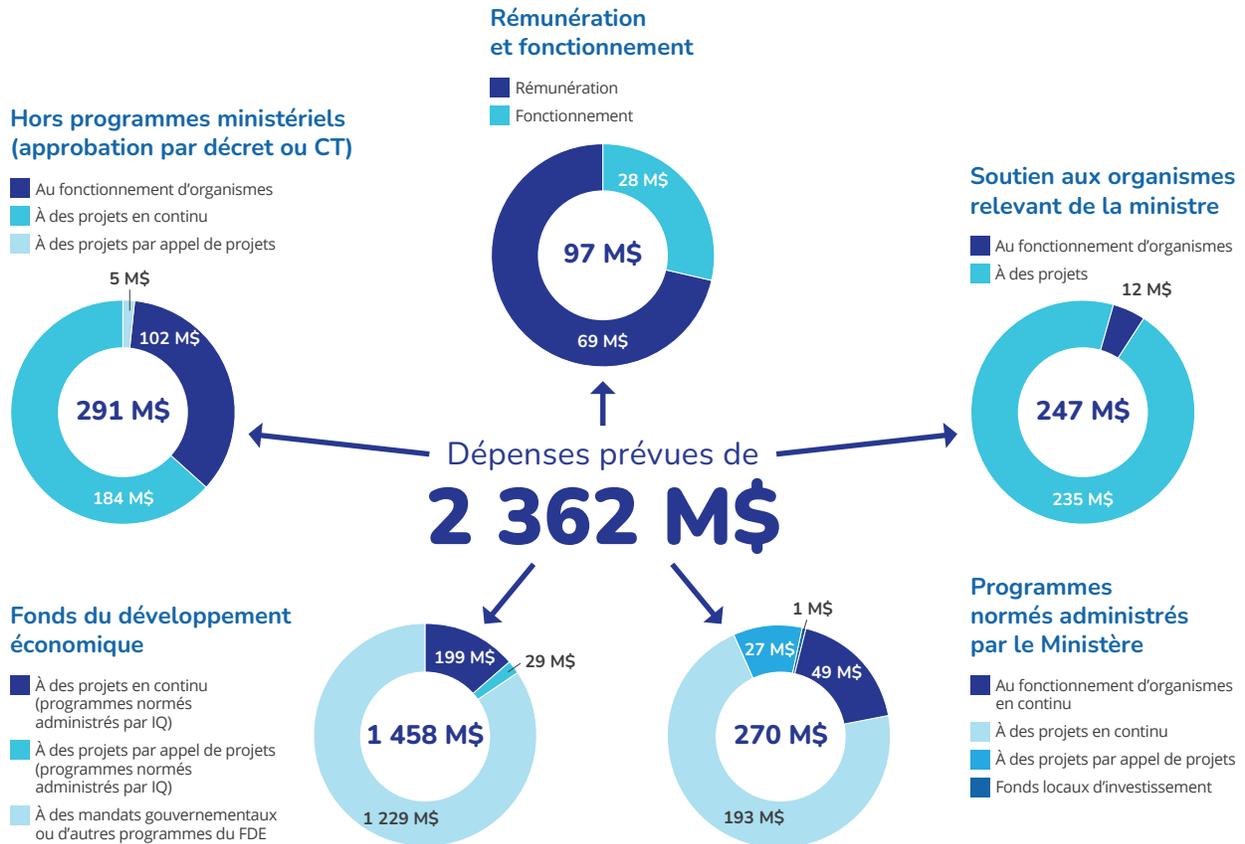


## Des actions soutenant le développement économique et énergétique



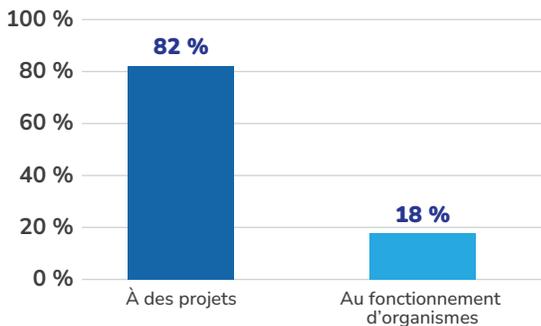
1. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre aux totaux.

## Estimation de la répartition de l'enveloppe budgétaire ministérielle par type d'intervention <sup>2</sup>



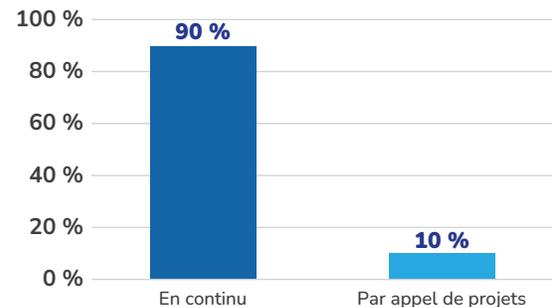
## Estimation de la répartition des débours des aides financières des programmes administrés par le Ministère par type et mode d'attribution

**Aides financières des programmes normés\* administrés par le Ministère par type de soutien**



\* Les Fonds locaux d'investissement sont exclus.

**Aides financières des programmes normés\* administrés par le Ministère par mode d'attribution**



\* Les Fonds locaux d'investissement sont exclus.

2. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

## 2. LES RÉSULTATS

### 2.1 Plan stratégique

Résultats relatifs au plan stratégique

#### ENJEU 1 : UN QUÉBEC ENTREPRENANT ET COMPÉTITIF QUI GÉNÈRE DE LA RICHESSE POUR L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Orientation 1 : Mettre en place des conditions gagnantes pour le développement d'une économie prospère et pérenne

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Pages
<b>A.</b> Accroître la productivité des entreprises et des organisations par la recherche scientifique, le développement expérimental et l'innovation	<b>1.</b> Pourcentage des investissements des promoteurs dans les projets de recherche, de développement et d'innovation visant le rehaussement de leur productivité	39 %	34 %	16
<b>B.</b> Contribuer au développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée	<b>2.</b> Taux de croissance du nombre de personnes affectées à la recherche et développement en entreprise dans le cadre des projets soutenus	6 %	- 23 %	17
<b>C.</b> Augmenter le capital de risque disponible pour les entreprises	<b>3.</b> Taux de croissance de la valeur des investissements du gouvernement en capital de risque recueillis par les entreprises	10 %	<b>14 %</b>	18
<b>D.</b> Développer une masse critique d'entrepreneurs à fort potentiel de croissance	<b>4.</b> Pourcentage des entrepreneurs accompagnés qui ont connu une croissance de leur chiffre d'affaires d'au moins 10 % dans les 12 mois suivant l'accompagnement	60 %	43 %	19
<b>E.</b> Mettre en place des mesures d'allègement administratif et réglementaire ayant des impacts positifs sur les entreprises	<b>5.</b> Pourcentage de diminution du coût des formalités administratives pour les entreprises	12 %	<b>18 %</b>	20

## Orientation 2 : Maximiser l'impact des projets économiques et énergétiques dans toutes les régions du Québec

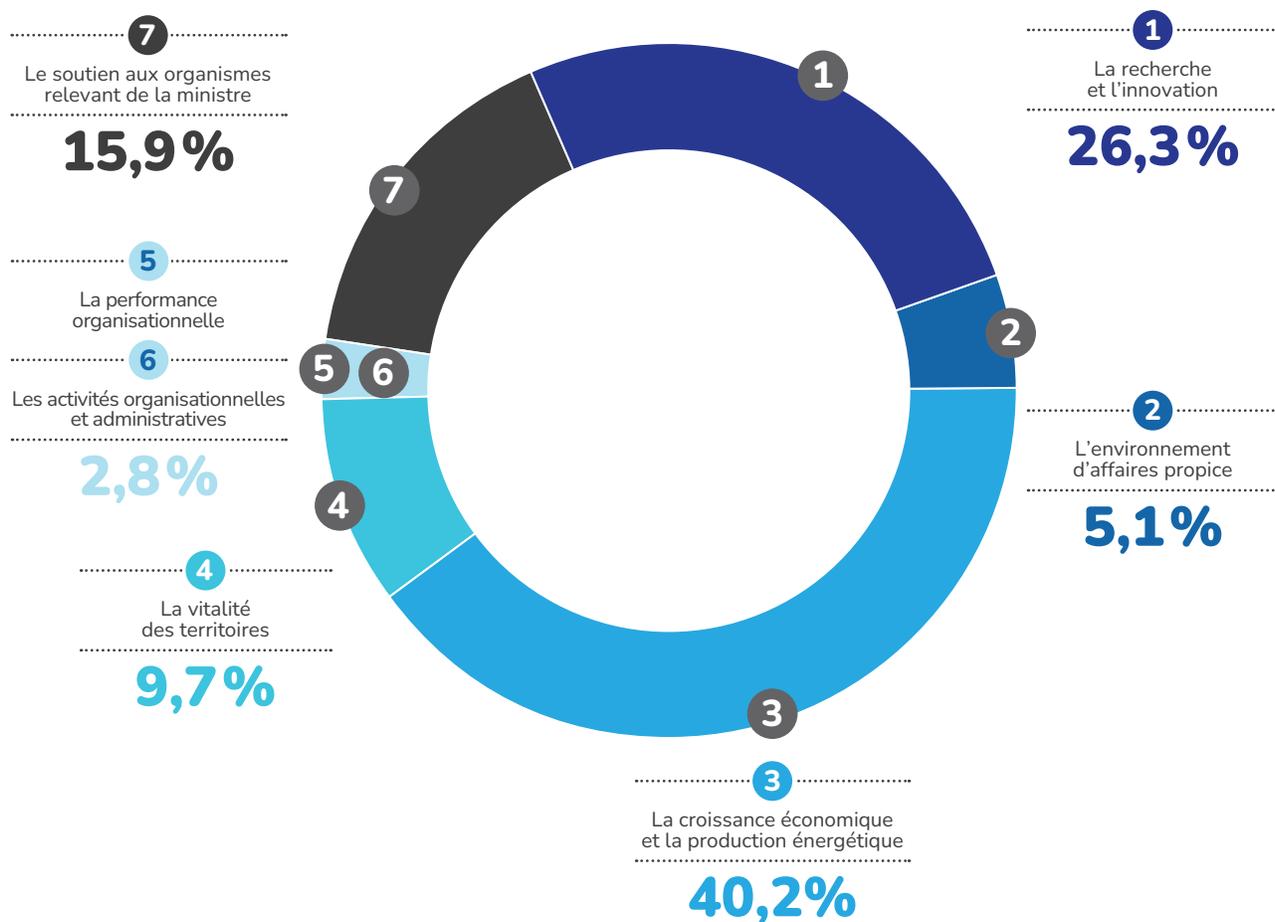
Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Pages
F. Favoriser les investissements des entreprises	6. Valeur des projets financés visant l'accroissement de la productivité des entreprises 	3 700 M\$	<b>4 643 M\$</b>	21
	7. Valeur des projets financés favorisant une réduction de l'empreinte environnementale 	1 425 M\$	<b>2 914 M\$</b>	
	8. Proportion de la valeur des investissements dans les secteurs stratégiques 	≥ 50 %	<b>59 %</b>	
G. Investir dans la production d'énergies renouvelables	9. Valeur cumulative des investissements dans la filière des énergies renouvelables	150 M\$	<b>517,4 M\$</b>	23
	10. Valeur cumulative des nouveaux projets de production d'électricité de source renouvelable retenus et annoncés	2 000 MW	1 597,6 MW	
H. Soutenir la croissance des exportations et l'internationalisation des entreprises	11. Valeur des ventes fermes hors Québec générées par les entreprises soutenues 	2 700 M\$	<b>4 340 M\$</b>	24
I. Accélérer les efforts de numérisation et d'automatisation des entreprises	12. Taux de croissance de la productivité des entreprises accompagnées dans leur transformation numérique	7 %	<b>17 %</b>	26
J. Appuyer le développement des régions et de leurs entreprises	13. Pourcentage de l'investissement dans des MRC non urbaines	31,5 %	<b>35 %</b>	27
	14. Ratio de l'apport des partenaires dans des projets d'entrepreneuriat collectif sur l'aide financière accordée	6,8	<b>9,2</b>	

## ENJEU 2 : UNE ORGANISATION EFFICACE ET EFFICIENTE

### Orientation 3 : Assurer une gestion saine et responsable de nos ressources

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Pages
K. Valoriser l'amélioration continue du milieu de travail	15. Indice de mobilisation des employés	7,6	8,0	28
L. Faciliter l'accessibilité aux programmes ministériels par la numérisation de notre offre de services	16. Nombre cumulatif des services en ligne mis en place pour l'administration de chaque volet des programmes normés du Ministère	4	8	29

### Estimation de l'adéquation des ressources<sup>3</sup> pour la réalisation du Plan stratégique 2023-2027



3. Le graphique présente une estimation du pourcentage des budgets de rémunération, de fonctionnement et de transfert associés à la réalisation de chaque axe. Deux catégories ont été ajoutées, soit les activités organisationnelles et administratives ainsi que le soutien aux organismes relevant de la ministre. Il est également à noter que les mandats gouvernementaux (portion Affectation à un fonds spécial – FDE) ne sont pas pris en compte dans cette estimation.

# Résultats détaillés 2024-2025 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

## ENJEU 1 : UN QUÉBEC ENTREPRENANT ET COMPÉTITIF QUI GÉNÈRE DE LA RICHESSE POUR L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

### Orientation 1 : Mettre en place des conditions gagnantes pour le développement d'une économie prospère et pérenne

#### OBJECTIF A : ACCROÎTRE LA PRODUCTIVITÉ DES ENTREPRISES ET DES ORGANISATIONS PAR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, LE DÉVELOPPEMENT EXPÉRIMENTAL ET L'INNOVATION

**Contexte lié à l'objectif :** L'innovation, la recherche et le développement en entreprise permettent des gains de productivité, une diminution des coûts de production ainsi qu'une augmentation de la capacité d'attraction et de rétention de ressources humaines. L'investissement dans des projets de recherche permet au Ministère de créer un environnement favorable au développement de l'innovation de même que de soutenir les investissements et la commercialisation des innovations en entreprise. À cet effet, le Ministère s'intéresse particulièrement aux retombées de l'aide financière accordée aux différents projets et organismes soutenus en matière de recherche et d'innovation. Il vise notamment, par ses programmes, à accroître la contribution de divers partenaires à la recherche et à l'innovation. La Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation (SQRI<sup>2</sup>) 2022-2027 vient également renforcer son action.

L'action du plan annuel de gestion des dépenses (PAGD) en lien avec cet objectif est la suivante :

- Soutenir les projets de recherche et d'innovation réalisés en collaboration avec des partenaires québécois et étrangers et contribuer à la valorisation de la recherche publique.

**Indicateur 1 :** Pourcentage des investissements des promoteurs dans les projets de recherche, de développement et d'innovation visant le rehaussement de leur productivité

**Mesure de départ :** s. o.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	37 %	39 %	41 %	43 %
Résultats	42 % Atteinte	34 % Non atteinte		

#### Explication du résultat obtenu en 2024-2025

En 2024-2025, 258 projets de recherche, de développement et d'innovation ont été réalisés grâce aux investissements de promoteurs privés (OBL et OBNL), qui se chiffrent à 94,0 M\$, pour un coût total des projets de 275,4 M\$. De ce nombre :

- 187 projets ont été soutenus en vertu du Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation, avec 44,0 M\$ en contributions privées, pour un coût total de 144,7 M\$.
- 71 projets ont été soutenus par l'entremise du programme Innovation, avec 50,0 M\$ en contributions privées, pour un coût total de 130,8 M\$;

Le pourcentage des investissements des promoteurs privés (OBL et OBNL) est de 34 %.

Le nombre de projets et la valeur des investissements des promoteurs ont diminué par rapport à 2023-2024. Cette situation est en partie explicable par la fermeture de certains programmes, au cours de l'année 2024-2025, et par une modification de l'approche de financement des projets à plus forte valeur ajoutée.

## OBJECTIF B : CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE MAIN-D'ŒUVRE HAUTEMENT QUALIFIÉE

**Contexte lié à l'objectif :** Dans une économie du savoir, la main-d'œuvre hautement qualifiée constitue une ressource importante pour favoriser la création de richesse. C'est pourquoi il est essentiel de développer les talents et les compétences ainsi que de favoriser la relève afin de répondre aux besoins d'une société en mutation et d'encourager les entrepreneurs à faire preuve d'audace. La SQRI<sup>2</sup> contribue, notamment, à stimuler l'attraction et la formation de la main-d'œuvre de même que l'éducation dans les domaines scientifique et technologique. L'adéquation entre les besoins de l'industrie et les talents est capitale. Le Ministère participe activement au développement des talents, de la culture scientifique et de l'innovation du Québec.

L'action du PAGD en lien avec cet objectif est la suivante :

- Continuer le déploiement de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027.

**Indicateur 2 :** Taux de croissance du nombre de personnes affectées à la recherche et développement en entreprise dans le cadre des projets soutenus

**Mesure de départ :** 1 830 (en 2021-2022)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>Cibles</b>	3 %	6 %	9 %	11 %
<b>Résultats</b>	<b>17 %</b> Atteinte	- 23 % Non atteinte		

### Explication du résultat obtenu en 2024-2025

En 2024-2025, le nombre de personnes affectées à la recherche et développement en entreprise dans le cadre des projets en recherche et innovation soutenus par le Ministère est évalué à 1 403 emplois, dont :

- 799 emplois dans le cadre du Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation, tous volets confondus;
- 253 emplois en recherche et innovation maintenus ou créés dans le cadre du volet 1 du programme Innovation, pour les appels de projets Primo-adoptants;
- 232 emplois suivant la réalisation d'un stage dans le cadre de la mesure Stages d'innovation en entreprise;
- 119 emplois dans le cadre du programme NovaScience.

Il s'agit d'une baisse de 23 % par rapport à la mesure de départ. Cette baisse est notamment attribuable à une modification de l'approche de financement des projets à plus forte valeur ajoutée, ainsi qu'à une réorganisation de certains appels à projets. Cela a contribué à la diminution du nombre de personnes affectées à la recherche en 2024-2025.

## OBJECTIF C : AUGMENTER LE CAPITAL DE RISQUE DISPONIBLE POUR LES ENTREPRISES

**Contexte lié à l'objectif :** L'accès aux capitaux tout au long de la chaîne de financement est essentiel pour les entreprises, notamment lors des périodes critiques que sont l'amorçage et le démarrage. En effet, l'amorçage et le démarrage sont les stades d'investissement et de financement qui attirent le moins les investisseurs privés, en raison de leur niveau élevé de risque et de l'accompagnement intensif et spécialisé qu'ils requièrent. De plus, l'accès au capital dans certains secteurs d'activité présente un défi, notamment en raison d'une masse critique d'entreprises insuffisante pour attirer des investisseurs privés. Le gouvernement du Québec s'assure que les entreprises québécoises innovantes ont accès à une chaîne de financement en capital d'investissement afin que leurs projets les plus prometteurs puissent faire l'objet d'un financement adapté. Le Ministère encourage l'émergence de nouvelles entreprises en soutenant la mise en place ainsi que la disponibilité de fonds consacrés à l'investissement. Pour soutenir les entreprises, la SQRI<sup>2</sup> intègre une offre importante de capital de risque.

L'action du PAGD en lien avec cet objectif est la suivante :

- S'assurer de la disponibilité d'une offre de capital d'investissement tout au long de la chaîne de développement des entreprises afin de favoriser leur croissance.

**Indicateur 3 :** Taux de croissance de la valeur des investissements du gouvernement en capital de risque recueillis par les entreprises

**Mesure de départ :** 156 M\$ (moyenne des trois dernières années)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	5 %	10 %	15 %	20 %
Résultats	<b>28 %</b> Atteinte	<b>14 %</b> Atteinte		

### Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Les efforts déployés conjointement par le Ministère et Investissement Québec en capital de risque sont alignés avec les objectifs de l'axe 3 de la SQRI<sup>2</sup>, qui visent à soutenir les investissements et la commercialisation des innovations en entreprise. En 2024-2025, ce sont 178,0 M\$ qui ont été investis dans des entreprises aux stades de l'amorçage, du démarrage et du postdémarrage, dont :

- 105,4 M\$ dans les fonds d'investissement dans lesquels Investissement Québec fonds propres est commanditaire et ceux dans lesquels Investissement Québec est commanditaire à titre de mandataire du gouvernement du Québec;
- 62,8 M\$ en capital de risque auprès d'entreprises québécoises réalisés par Investissement Québec fonds propres;
- 9,8 M\$ dans le cadre d'Impulsion PME.

Il s'agit d'un taux de croissance de 14 % par rapport à la mesure de départ.

## OBJECTIF D : DÉVELOPPER UNE MASSE CRITIQUE D'ENTREPRENEURS À FORT POTENTIEL DE CROISSANCE

**Contexte lié à l'objectif :** Pour accroître sa productivité et rehausser son niveau de richesse, le Québec doit miser sur le dynamisme entrepreneurial. Il doit aussi favoriser l'entrée sur le marché de nouvelles entreprises et la croissance, notamment par l'innovation, de celles qui sont déjà bien établies. L'entrepreneuriat est un pan important du développement économique du Québec et le Ministère travaille à le propulser en mettant à la disposition des entrepreneurs une panoplie de services adaptés qui leur permettra de développer leurs compétences pour ainsi faire croître leur entreprise. Le Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025, publié en mai 2022, a pour objectifs d'augmenter la création d'entreprises, d'en accélérer la croissance ainsi que de favoriser la réussite et la persévérance des entrepreneurs.

L'action du PAGD en lien avec cet objectif est la suivante :

- Poursuivre la mise en œuvre du Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025.

**Indicateur 4 :** Pourcentage des entrepreneurs accompagnés qui ont connu une croissance de leur chiffre d'affaires d'au moins 10 % dans les 12 mois suivant l'accompagnement

**Mesure de départ :** s. o.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	50 %	60 %	80 %	80 %
Résultats	<b>56 %</b> Atteinte	43 % Non atteinte		

### Explication du résultat obtenu en 2024-2025

En 2024-2025, ce sont 72 entrepreneurs accompagnés par les Espaces régionaux d'accélération et de croissance (ERAC) qui ont connu un taux de croissance de leur chiffre d'affaires d'au moins 10 %, sur les 168 entrepreneurs qui ont partagé leurs données. Cela représente 43 % des entrepreneurs accompagnés. En tout, 1 374 entrepreneurs accompagnés ont été sondés. Le chiffre d'affaires des entreprises étant une donnée sensible, sa divulgation se fait sur une base volontaire. Malgré les efforts du Ministère, l'échantillon d'entrepreneurs partageant leurs données demeure faible, ce qui donne aux résultats du sondage une marge d'erreur assez élevée. À cela s'ajoute le ralentissement de l'économie observé depuis quelques trimestres, qui peut avoir contribué à réduire les occasions d'augmentation du chiffre d'affaires des entrepreneurs accompagnés.

## OBJECTIF E : METTRE EN PLACE DES MESURES D'ALLÈGEMENT ADMINISTRATIF ET RÉGLEMENTAIRE AYANT DES IMPACTS POSITIFS SUR LES ENTREPRISES

**Contexte lié à l'objectif :** L'accumulation de règlements et de formalités administratives a un effet négatif sur le développement des entreprises et leur capacité d'innover. Depuis plusieurs années, le gouvernement du Québec déploie des efforts importants pour alléger ce fardeau réglementaire et administratif des entreprises avec pour but d'accroître la compétitivité de l'environnement d'affaires. Fruit de consultations des milieux d'affaires, le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025 poursuit des objectifs de réduction du fardeau administratif des entreprises, comme la diminution de 10 % du nombre de formalités administratives, la réduction de 15 % de leur volume ainsi que la baisse de 20 % de leur coût.

L'action du PAGD en lien avec cet objectif est la suivante :

- Appliquer la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif et contribuer à réduire les coûts administratifs pour les PME.

**Indicateur 5 :** Pourcentage de diminution du coût des formalités administratives pour les entreprises

**Mesure de départ :** 962,8 M\$ (en 2020-2021)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	8 %	12 %	16 %	20 %
Résultats	7 % Non atteinte	18 % Atteinte		

### Explication du résultat obtenu en 2024-2025

La diminution du coût des formalités administratives pour les entreprises était de 18 % en 2023-2024, soit la dernière année pour laquelle l'information est disponible. La section 4.6 : Allègement réglementaire et administratif du présent rapport annuel de gestion expose plus en détail les principales actions du Ministère en matière de coordination gouvernementale de l'allègement réglementaire et administratif.

## Orientation 2 : Maximiser l'impact des projets économiques et énergétiques dans toutes les régions du Québec

### OBJECTIF F : FAVORISER LES INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES

**Contexte lié à l'objectif :** Le Ministère, en collaboration avec Investissement Québec, vise à favoriser les investissements des PME et des grandes entreprises dans une perspective d'accroissement de leur productivité, d'amélioration de leur compétitivité de même que de diminution de leur empreinte environnementale. Par la mise en place de mesures, il s'assure d'attirer et de maintenir au Québec les grandes entreprises et de les inciter à réaliser, sur le territoire québécois, des projets structurants en partenariat avec des entreprises locales, notamment dans des secteurs stratégiques. Il soutient la compétitivité des entreprises dans leurs efforts de modernisation et de productivité afin de les amener à se positionner avantageusement par rapport à la concurrence internationale, à diversifier leurs marchés et à assurer leur croissance.

Les actions du PAGD en lien avec cet objectif sont les suivantes :

- Soutenir financièrement la réalisation de projets d'investissements privés;
- Appuyer la réalisation d'investissements en assurant la coordination et la concertation des intervenants publics, l'analyse d'impact sectoriel, l'élaboration d'offres financières intégrées et la mise en valeur de sites ayant un bon potentiel d'attraction de projets;
- Poursuivre la réalisation de mesures porteuses en soutien aux secteurs stratégiques.



**Indicateur 6 :** Valeur des projets financés visant l'accroissement de la productivité des entreprises

**Mesure de départ :** 2 091 M\$ (moyenne des trois dernières années)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	3 500 M\$	3 700 M\$	3 900 M\$	4 100 M\$
Résultats	3 473 M\$ Non atteinte	<b>4 643 M\$</b> Atteinte		



**Indicateur 7 :** Valeur des projets financés favorisant une réduction de l'empreinte environnementale

**Mesure de départ :** 1 231 M\$ (moyenne des trois dernières années)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	1 350 M\$	1 425 M\$	1 550 M\$	1 700 M\$
Résultats	<b>2 177 M\$</b> Atteinte	<b>2 914 M\$</b> Atteinte		



## Indicateur 8 : Proportion de la valeur des interventions financières dans les secteurs stratégiques

Mesure de départ : s. o.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	≥ 50 %	≥ 50 %	≥ 50 %	≥ 50 %
Résultats	<b>61 %</b> Atteinte	<b>59 %</b> Atteinte		

### Explication des résultats obtenus en 2024-2025

Le Ministère, en collaboration avec Investissement Québec, a financé 462 projets d'investissement visant l'accroissement de la productivité des entreprises d'une valeur totale de 4 643 M\$. Par ailleurs, il a financé 160 projets d'investissement favorisant la réduction de l'empreinte environnementale d'une valeur totale de 2 914 M\$. Ces projets ont pour but de mesurer, prévenir, limiter, réduire ou corriger l'impact des entreprises sur l'environnement. Le programme ESSOR est un des outils mis à la disposition pour soutenir les entreprises dans ces projets d'investissement.

Des efforts particuliers sont déployés afin d'augmenter la productivité des entreprises dans des secteurs considérés comme étant stratégiques. Parmi ces secteurs, on compte notamment l'aérospatiale, les ressources naturelles, les sciences de la vie, les nouvelles technologies, les technologies propres et les zones d'innovation. La proportion de la valeur des interventions financières du Ministère, en collaboration avec Investissement Québec, dans des secteurs stratégiques, est de 59 %.

Le Ministère met également en œuvre différentes mesures afin de contribuer au développement des secteurs stratégiques. En 2024-2025, il a investi :

- 63,6 M\$ dans le cadre de la Stratégie québécoise des sciences de la vie;
- 13,4 M\$ dans le cadre de la mesure budgétaire « Assurer la croissance du secteur aérospatial québécois »;
- 4,5 M\$ dans le cadre de la mesure budgétaire « Poursuivre le développement du secteur de l'aluminium ».

En 2024-2025, le Ministère a autorisé des investissements totalisant 85,0 M\$ dans le cadre du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises (FCEQ), doté d'une enveloppe de 1 G\$. Ces investissements s'effectuent sous forme d'une participation dans les entreprises ou de fonds qui présentent un fort potentiel de croissance ou un caractère stratégique pour l'économie québécoise.

## OBJECTIF G : INVESTIR DANS LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

**Contexte lié à l'objectif :** Le Ministère a pour objectif d'accroître la capacité de production d'énergies renouvelables dans les prochaines années pour satisfaire les besoins de ses différentes clientèles. Pour ce qui est de l'électricité, il met en place les conditions nécessaires afin d'y arriver en adoptant des règlements et des décrets permettant l'encadrement des appels d'offres pour de nouveaux approvisionnements énergétiques ou l'optimisation des installations électriques existantes. De plus, le Ministère mise sur le développement d'une filière commerciale de production et de distribution d'énergies renouvelables au Québec, notamment celles de l'hydrogène vert et des bioénergies. À ce jour, les projets de production et de distribution d'énergies renouvelables sont encore coûteux. Au fur et à mesure que de tels projets verront le jour, le financement privé deviendra de plus en plus disponible, les coûts relatifs de ces projets diminueront et des fournisseurs de biens et de services se développeront au Québec. Pour favoriser ce développement, un soutien financier et un accompagnement doivent être offerts aux promoteurs de projets.

Les actions du PAGD en lien avec cet objectif sont les suivantes :

- Soutenir le développement de la filière des énergies renouvelables;
- Continuer la mise en œuvre de la Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies 2030.

**Indicateur 9 :** Valeur cumulative des investissements dans la filière des énergies renouvelables

**Mesure de départ :** 25 M\$ (en 2021-2022)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	110 M\$	150 M\$	220 M\$	300 M\$
Résultats	<b>442,4 M\$</b> Atteinte	<b>517,4 M\$</b> Atteinte		

**Indicateur 10 :** Valeur cumulative des nouveaux projets de production d'électricité de source renouvelable retenus et annoncés

**Mesure de départ :** 0 MW

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	1 000 MW	2 000 MW	3 000 MW	4 000 MW
Résultats	<b>1 549,6 MW</b> Atteinte	1 597,6 MW Non atteinte		

### Explication des résultats obtenus en 2024-2025

En 2024-2025, le Ministère a accordé 25,1 M\$ pour 8 projets d'énergies renouvelables totalisant des investissements de 75,0 M\$, répartis ainsi :

- 4 projets soutenus dans le cadre du Programme de soutien à la production de gaz naturel renouvelable;
- 1 projet soutenu dans le cadre du programme PARESAU;
- 1 projet soutenu dans le cadre du programme ESSOR;
- 1 projet soutenu dans le cadre du Fonds Capital ressources naturelles et énergie;
- 1 projet soutenu dans le cadre d'une aide directe accordée par le Ministère.

Ces projets ont pour objectif commun d'accélérer le développement d'une filière commerciale de production et de distribution d'hydrogène vert et de bioénergies au Québec.

En considérant les investissements réalisés depuis 2021-2022, la valeur cumulative des investissements des parties prenantes dans la filière des énergies renouvelables au 31 mars 2025 s'élève à 517,4 M\$.

En 2024-2025, un projet de rehaussement de la puissance installée de la centrale hydroélectrique de la Trenché a été retenu et annoncé, ce qui ajoute 48 MW à la production d'électricité de source renouvelable au Québec. Depuis 2021-2022, c'est 1 597,6 MW d'électricité de source renouvelable qui ont été retenus et annoncés. Par ailleurs, trois zones avec un potentiel éolien allant jusqu'à 5 000 MW ont été annoncés.

### OBJECTIF H : SOUTENIR LA CROISSANCE DES EXPORTATIONS ET L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

**Contexte lié à l'objectif :** Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a appuyé le développement de marchés par les entreprises. Il s'est assuré de participer activement à l'ensemble des négociations d'accords commerciaux afin de favoriser le commerce et d'améliorer l'accès à de nouveaux marchés. Par cette étroite collaboration, le Ministère s'assure de défendre les intérêts du Québec lors des négociations d'accords commerciaux, de leur mise en œuvre, du règlement de litiges impliquant des entreprises québécoises et de l'obtention des compensations nécessaires auprès du fédéral. Le Ministère soutient l'ambition des entreprises et donne au Québec une véritable impulsion vers les marchés internationaux hors du territoire québécois. En collaboration avec Investissement Québec et le ministère des Relations internationales et de la Francophonie, il travaille à stimuler la croissance des exportations, notamment en encourageant de nouvelles stratégies de développement de marchés par les entreprises, en augmentant le nombre d'entreprises québécoises sur les marchés publics internationaux ou en accélérant la concrétisation de projets à fort potentiel de croissance.

L'action du PAGD en lien avec cet objectif est la suivante :

- Poursuivre le déploiement du Plan d'action pour la relance des exportations 2020-2025.

**Indicateur 11** : Valeur des ventes fermes hors Québec générées par les entreprises soutenues



**Mesure de départ** : 1 516 M\$ (moyenne des trois dernières années)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	2 300 M\$	2 700 M\$	3 200 M\$	3 900 M\$
Résultats	<b>5 067 M\$</b> Atteinte	<b>4 340 M\$</b> Atteinte		

### Explication du résultat obtenu en 2024-2025

En 2024-2025, 4 405 accompagnements et appuis financiers ont permis aux entreprises québécoises d'exporter leurs produits vers d'autres marchés, pour une valeur de 4 340 M\$. De ce montant, 3 617 M\$ des ventes fermes ont été générés par des entreprises accompagnées et 723 M\$ découlent d'un appui financier. Ces ventes ont été réalisées sur les territoires suivants :

- 59,1 % aux États-Unis;
- 32,6 % en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique latine;
- 8,3 % au Canada (hors Québec).

Les ventes fermes hors États-Unis totalisent 1 773 M\$.

Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre des actions du Plan d'action pour la relance des exportations. Il a bonifié l'appui financier aux organismes régionaux de promotion des exportations dans leurs activités de soutien aux entreprises de leurs régions et renouvelé celui des agences de promotion des investissements directs étrangers.

De plus, le Ministère assume la responsabilité, pour le gouvernement, des dossiers en matière de politique commerciale, y compris les activités de négociation. Pour remplir ce mandat en 2024-2025, il a participé à toutes les négociations de même qu'aux travaux liés aux accords de commerce international et interprovincial.

Le Ministère a notamment :

- défendu les intérêts du Québec dans les négociations commerciales entre le Canada et l'Équateur et entre le Canada et l'Indonésie en vue de la conclusion d'accords commerciaux globaux;
- défendu les intérêts des entreprises québécoises dans le contexte de l'imposition de tarifs douaniers américains;
- travaillé sur les enjeux liés à la maximisation des retombées économiques au Québec des marchés publics et sur l'accès, pour les fournisseurs québécois, aux contrats publics des gouvernements étrangers.

## OBJECTIF I : ACCÉLÉRER LES EFFORTS DE NUMÉRISATION ET D'AUTOMATISATION DES ENTREPRISES

**Contexte lié à l'objectif :** Pour innover ainsi que pour devenir et rester performantes, les entreprises doivent miser sur l'immense potentiel qu'offrent aujourd'hui les technologies et les solutions numériques. Afin d'accélérer le virage numérique des entreprises de l'ensemble des secteurs d'activité et des régions du Québec, le gouvernement a mis en place l'Offensive de transformation numérique (OTN). En accélérant le rythme de la transformation numérique des entreprises, il vise à accroître leur productivité et leur compétitivité. C'est notamment par de la sensibilisation, de l'accompagnement selon une démarche structurée et la contribution des réseaux d'experts et d'experts que cette offensive prend forme. L'OTN a pour cible d'accompagner 5 000 entreprises par année dans leur virage numérique.

L'action du PAGD en lien avec cet objectif est la suivante :

- Accompagner les entreprises dans leur transformation numérique avec la collaboration d'organisations sectorielles et de réseaux d'expertise.

**Indicateur 12 :** Taux de croissance de la productivité des entreprises accompagnées dans leur transformation numérique

**Mesure de départ :** s. o.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	5 %	7 %	10 %	10 %
Résultats	19 % Atteinte	17 % Atteinte		

### Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Soixante-treize entreprises, accompagnées en 2022, ont vu leur productivité augmenter de 17 % entre 2021 et 2023.

Dans le cadre de l'OTN :

- 165 entreprises ont reçu des aides financières totalisant 2,3 M\$ dans le cadre du programme ESSOR (volet 1b) pour établir un diagnostic et un plan numérique, suivis d'une démarche structurée en lien avec leurs projets numériques, pour des investissements totalisant 5,1 M\$;
- 137 personnes ont intégré un emploi pour la relève en recherche, en innovation et en transformation numérique grâce au programme NovaScience et aux fonds de l'OTN à hauteur de 2,6 M\$;
- 58 entreprises ont reçu des aides financières totalisant 2,4 M\$ dans le cadre du programme ESSOR (volet 1c) pour la mise en œuvre d'un plan numérique afin d'accroître leur niveau de productivité, pour des investissements totalisant 8 M\$;
- 8 projets ont été soutenus pour sensibiliser plus de 6 000 entreprises à l'importance d'adopter un virage numérique, et pour accompagner près de 600 d'entre elles dans leurs démarches de transformation numérique.

Depuis l'automne 2021, 135 387 entreprises ont été sensibilisées à l'importance du virage numérique et plus de 17 074 d'entre elles ont reçu un accompagnement spécialisé.

## OBJECTIF J : APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS ET DE LEURS ENTREPRISES

**Contexte lié à l'objectif :** Les actions du Ministère soutiennent le dynamisme et le développement durable des régions de même que la création de richesse à partir des talents d'ici. Le Ministère souhaite mettre en valeur son intervention dans toutes les régions du Québec, plus particulièrement dans les zones non urbaines. En effet, son action ne se limite pas aux grands centres urbains; elle se déploie partout au Québec pour assurer la pérennité et la vitalité des entreprises et des régions. Le Ministère travaille de concert avec des partenaires publics et privés afin d'allier les forces de chacun et de contribuer au développement économique de toutes les régions et à la prospérité de leurs entreprises. Par ses interventions, il entend, notamment, rendre plus faciles la promotion, le repérage et l'achat des produits québécois ainsi que favoriser l'intégration des produits et des fournisseurs d'ici dans les chaînes d'approvisionnement. Il poursuivra également son soutien aux entreprises d'économie sociale qui contribuent à la vitalité socioéconomique de plusieurs collectivités non urbaines.

Les actions du PAGD en lien avec cet objectif sont les suivantes :

- Soutenir la mise en œuvre de projets régionaux innovants et de priorités économiques régionales en collaboration avec les acteurs concernés, dont le projet de Zones d'innovation Québec;
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025.

**Indicateur 13 :** Pourcentage de l'investissement dans des MRC non urbaines

**Mesure de départ :** 30,5 % (moyenne des trois dernières années)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	31,0 %	31,5 %	32,0 %	32,5 %
Résultats	<b>36 %</b> <sup>4</sup> Atteinte	<b>35 %</b> Atteinte		

**Indicateur 14 :** Ratio de l'apport des partenaires dans des projets d'entrepreneuriat collectif sur l'aide financière accordée

**Mesure de départ :** 6,6 (moyenne des trois dernières années)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	6,7	6,8	6,9	7,0
Résultats	4,5 Non atteinte	<b>9,2</b> Atteinte		

4. La méthodologie pour le calcul de l'indicateur a été modifiée en 2024-2025. Afin de permettre un comparatif, le résultat de 2023-2024 a été recalculé.

### Explication des résultats obtenus en 2024-2025

En 2024-2025, sur l'ensemble de la valeur des aides financières accordées par le Ministère, 35 % ont été investies dans des MRC non urbaines afin de contribuer au développement économique de toutes les régions du Québec. Ainsi, 881 projets ont été soutenus dans ces MRC grâce à un financement de 434,3 M\$ et à des investissements totalisant 1 700,3 M\$.

En matière d'économie sociale, 21,1 M\$ ont été accordés pour la réalisation de 76 projets d'entreprises d'économie sociale, dont les coûts totaux s'élèvent à 214,7 M\$. Le ratio de l'apport des partenaires est de 9,2 en 2024-2025. La valeur moyenne des projets financés en 2024-2025 est plus grande que celle des projets de l'année 2023-2024.

## ENJEU 2 : UNE ORGANISATION EFFICACE ET EFFICIENTE

### Orientation 3 : Assurer une gestion saine et responsable de nos ressources

#### OBJECTIF K : VALORISER L'AMÉLIORATION CONTINUE DU MILIEU DE TRAVAIL

**Contexte lié à l'objectif :** Le Ministère, comme d'autres MO québécois, évolue dans un contexte de transformation de l'organisation du travail et des milieux de vie professionnels. Il souhaite s'assurer de la mobilisation de ses employés et agir sur les leviers qui favorisent une expérience positive. En donnant aux membres de son personnel les moyens d'apprendre, de s'exprimer et de participer à l'amélioration de leur environnement de travail, le Ministère propose une approche participative et proactive dans la gestion de ses ressources humaines. Ultimement, cela entraîne des répercussions sur la mobilisation, l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre. Le Ministère met également en place les conditions lui permettant d'être une organisation apprenante et, ainsi, de créer un espace d'échanges dans ses équipes, de reconnaître ce qui doit être amélioré quant à l'environnement de travail et, du même coup, de déterminer les actions qu'elles pourront mettre en place pour améliorer leur milieu de travail.

L'action du PAGD en lien avec cet objectif est la suivante :

- Maintenir et améliorer le milieu de travail au sein du Ministère.

**Indicateur 15 :** Indice de mobilisation des employés

**Mesure de départ :** s. o.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	7,5	7,6	7,7	7,8
Résultats	<b>7,9/10</b> Atteinte	<b>8,0/10</b> Atteinte		

### Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Au cours de l'année 2024-2025, le Ministère a poursuivi son soutien aux directions dans l'amélioration de la mobilisation des employés. Il a mis en place plusieurs initiatives inspirées par les résultats aux sondages d'amélioration de la mobilisation. Ainsi, au cours de l'année, plusieurs actions ont été mises en place ou se sont poursuivies, dont :

- le déploiement d'une campagne de sensibilisation sur la charge mentale au travail;
- l'élaboration d'une stratégie et d'une campagne de sensibilisation visant à reconnaître et à valoriser la diversité et l'inclusion au sein du Ministère;
- la bonification du Programme de relève de gestion;
- la poursuite du programme d'accueil ministériel et la mise en place d'accueils personnalisés.

### OBJECTIF L : FACILITER L'ACCESSIBILITÉ AUX PROGRAMMES MINISTÉRIELS PAR LA NUMÉRISATION DE NOTRE OFFRE DE SERVICES

**Contexte lié à l'objectif :** Le Ministère élabore et met en œuvre divers programmes d'aide financière qui visent à appuyer les entreprises et les organismes dans la poursuite ou l'accroissement de leurs activités. Ces programmes permettent de soutenir l'investissement, l'innovation, la recherche, l'internationalisation des entreprises, le développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence, le redressement et la rétention des entreprises stratégiques, les initiatives de diversification économique de territoires en difficulté ou l'entrepreneuriat et l'économie sociale. Ils ont également pour objectifs le financement de projets de développement ou d'investissement d'entreprises ainsi que le soutien au fonctionnement et à des projets structurants d'organismes issus de milieux économiques, d'associations sectorielles ou de la chaîne d'innovation. Ces programmes sont gérés directement par le Ministère. De plus, pour répondre à des enjeux d'accessibilité, d'efficacité et d'efficience, le Ministère souhaite déployer une prestation de services en ligne pour tous ses programmes normés et adopter une approche standardisée.

L'action du PAGD en lien avec cet objectif est la suivante :

- Poursuivre la mise en ligne de services en lien avec l'administration des programmes normés du Ministère.

**Indicateur 16 :** Nombre cumulatif des services en ligne mis en place pour l'administration de chaque volet des programmes normés du Ministère

**Mesure de départ :** 0

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	1	4	8	10
Résultats	1 Atteinte	8 Atteinte		

### Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Au 31 mars 2025, huit formulaires ont été mis en ligne pour l'administration de volets de programmes normés, au bénéfice des clientèles. La section 3.3 : Utilisation des ressources informationnelles du présent rapport annuel de gestion expose les actions du Ministère en lien avec les services en ligne et le Plan de transformation numérique 2023-2027.

## 2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

### Résultats relatifs aux engagements portant sur la qualité des services

Au cours de l'année 2024-2025, le Ministère a procédé à l'évaluation de 19 programmes, plans d'action, organismes ou mesures. Pour 15 de ces évaluations, un sondage a permis de recueillir le niveau de satisfaction des entreprises ou, selon le cas, des organismes et des chercheurs industriels ou institutionnels, bénéficiaires directs ou indirects d'une aide financière. Ces sondages ont rejoint 4 603 entreprises, 744 organismes et 1 322 chercheurs, soit une population totale de 6 669 entreprises, organismes et chercheurs. Les résultats de ce sondage montrent que 93 % des entreprises, organismes et chercheurs soutenus, soit 6 211 sur 6 669, sont satisfaits des services offerts par ces programmes, organismes ou mesures financés par le Ministère.

### Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

#### Sommaire des résultats des engagements portant sur les normes de service de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Date d'entrée en vigueur : février 2024

Engagements	Résultats 2023-2024	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Délai moyen 2024-2025
Traiter les dossiers liés à l'administration de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux <sup>5</sup> dans un délai de 15 jours ouvrables.	<b>100 %</b> Atteinte	Dans 90 % des cas	<b>100 %</b> Atteinte	6 jours
Traiter les dossiers liés à l'administration de la Loi sur les coopératives dans un délai de 15 jours ouvrables.	<b>100 %</b> Atteinte	Dans 90 % des cas	<b>100 %</b> Atteinte	5 jours
Répondre aux demandes de renseignements généraux et aux commentaires formulés par courriel dans un délai de 5 jours ouvrables.	<b>96 %</b> Atteinte	Dans 90 % des cas	<b>97 %</b> Atteinte	2 jours
Répondre aux plaintes dans un délai de 5 jours ouvrables.	s. o. <sup>6</sup>	Dans 90 % des cas	s. o. <sup>7</sup>	s. o.

5. Excluant les demandes de dérogation en vertu de l'article 13.

6. Le Ministère n'a reçu aucune plainte en 2023-2024.

7. Le Ministère n'a reçu aucune plainte en 2024-2025.

# 3. LES RESSOURCES UTILISÉES

## 3.1 Utilisation des ressources humaines

### Répartition de l'effectif par secteur d'activité

**Effectif au 31 mars : nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires**

Secteurs d'activité	2023-2024	2024-2025	Écart
Administration	156	156	0
Politiques économiques et affaires extérieures	71	69	-2
Industries stratégiques et projets économiques majeurs	96	101	5
Développement économique régional et entrepreneuriat	114	113	-1
Science et innovation	96	95	-1
Énergie	87	85	-2
<b>Total</b>	<b>620</b>	<b>619</b>	<b>-1</b>

### Formation et perfectionnement du personnel

**Proportion de la masse salariale investie en formation**

	2022	2023	2024
Proportion de la masse salariale (%)	1,66	1,83	1,59

**Nombre moyen de jours de formation par personne**

	2022	2023	2024
Cadre	2,02	2,92	1,53
Professionnel	3,98	3,71	3,60
Fonctionnaire	4,52	3,57	4,97
<b>Total</b>	<b>3,82</b>	<b>3,59</b>	<b>3,58</b>

### Somme allouée par personne

	2022	2023	2024
Somme allouée par personne	1 422,41 \$	1 538,38 \$	1 564,22 \$

## Taux de départ volontaire du personnel régulier

### Taux de départ volontaire du personnel régulier

	Nombre 2022-2023	Taux (%) 2022-2023	Nombre 2023-2024	Taux (%) 2023-2024	Nombre 2024-2025	Taux (%) 2024-2025	Taux de la fonction publique (%) 2024-2025
Retraite	7	1,4 %	31	5,2 %	17	2,8 %	2,0 %
Démission	23	4,6 %	27	4,5 %	13	2,2 %	3,1 %
Mutation de sortie	43	8,5 %	52	8,7 %	23	3,8 %	3,8 %
Total - Départ volontaire	73	14,5 %	110	18,5 %	53	8,9 %	9,0 %
Nombre moyen d'employés durant la période de référence	505	s. o.	596	s. o.	598	s. o.	s. o.

## Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

### Emplois régionalisés au 30 septembre 2024

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 <sup>er</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2024
30	9

## 3.2 Utilisation des ressources financières

### Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteurs d'activité	Budget de dépenses 2024-2025 <sup>8</sup> (000 \$) (1)	Dépenses estimées au 31 mars 2025 <sup>9</sup> (000 \$) (2)	Écart (000 \$) (3) = (2) — (1)	Dépenses réelles 2023-2024 <sup>10</sup> (000 \$) (4)
1. Direction et administration	39 805,1	43 418,7	3 613,6	54 247,2
2. Développement de l'économie	299 314,8	236 168,9	(63 145,9)	329 614,3
3. Développement de la science, de la recherche et de l'innovation	255 519,0	328 647,5	73 128,5	405 803,7
4. Interventions relatives au Fonds du développement économique	646 076,3	1 444 735,5	798 659,2	658 364,4
5. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	246 643,4	247 142,2	498,8	247 121,7
6. Énergie	58 083,0	23 888,8	(34 194,2)	29 404,3
<b>Sous-total</b>	<b>1 545 441,6</b>	<b>2 324 001,6</b>	<b>778 560,0</b>	<b>1 724 555,6</b>
Mesures du Budget 2024-2025 intégrées au Fonds de suppléance	50 500,0	38 131,4	(12 368,6)	s. o.
<b>Total</b>	<b>1 595 941,6</b>	<b>2 362 133,0</b>	<b>766 191,4</b>	<b>1 724 555,6</b>

Le budget initial de dépenses mis à la disposition du Ministère pour l'année 2024-2025 se chiffrait à 1 595,9 M\$, incluant un montant de 50,5 M\$ en lien avec les mesures annoncées dans le discours sur le Budget 2024-2025 et intégrées au Fonds de suppléance.

Les dépenses estimées pour 2024-2025 s'établissent à 2 362,1 M\$, incluant un montant de 38,1 M\$ en lien avec les mesures annoncées du Budget 2024-2025, ce qui représente une augmentation de 766,2 M\$ par rapport au budget de dépenses 2024-2025.

8. Budget de dépenses 2024-2025 incluant les mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance présenté dans le volume Crédits et dépenses des portefeuilles du Budget de dépenses 2024-2025.

9. Dépenses préliminaires, car les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.

10. Comptes publics 2023-2024.

## Comparaison entre les dépenses prévues au 31 mars 2025 et le budget de dépenses 2024-2025

Au programme 1, « Direction et administration », les dépenses prévues sont supérieures de 3,6 M\$ par rapport au budget initial de dépenses. Cet écart s'explique principalement par la rétroaction salariale versée dans le cadre de l'entrée en vigueur des nouvelles conventions collectives.

Au programme 2, « Développement de l'économie », les dépenses estimées sont inférieures de 63,1 M\$ par rapport au budget initial de dépenses. Cet écart s'explique principalement par des dépenses moins élevées que prévu pour certaines mesures budgétaires, notamment pour la mesure visant à soutenir des projets régionaux innovants et celle visant à poursuivre l'offensive de transformation numérique.

Au programme 3, « Développement de la science, de la recherche et de l'innovation », les dépenses estimées sont supérieures de 73,1 M\$ par rapport au budget de dépenses. Cet écart se retrouve principalement au niveau du soutien aux infrastructures de recherche, puisque le budget des projets d'infrastructures subventionnées prévues au Plan québécois des infrastructures est présenté centralement au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale ».

Au programme 4, « Interventions relatives au Fonds du développement économique », les dépenses estimées sont supérieures de 798,7 M\$ par rapport au budget de dépenses. Cet écart s'explique principalement par une réévaluation du coût de certaines interventions financières dans le cadre des mandats gouvernementaux, soit par l'inscription de moins-values durables ou d'augmentations de provisions pour pertes de certains dossiers notamment.

Au programme 5, « Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation », les dépenses estimées s'établissent à 247,1 M\$, soit une somme comparable à celle du budget initial de dépenses.

Au programme 6, « Énergie », les dépenses estimées sont inférieures de 34,2 M\$ par rapport au budget initial de dépenses. Cet écart s'explique essentiellement par les dépenses prévues moins élevées que ce qui avait été anticipé, en lien avec la mise en place de la Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies.

En ce qui concerne les mesures du Budget 2024-2025 intégrées au Fonds de suppléance, les dépenses estimées sont inférieures de 12,4 M\$ par rapport au budget initial de dépenses. Cet écart s'explique principalement par des dépenses moins élevées que prévu en lien avec les mesures visant à poursuivre le développement du secteur de l'aluminium, ainsi que celles prévues dans le cadre du Programme d'appui au développement des attraits touristiques.

## Comparaison entre les dépenses prévues au 31 mars 2025 et les dépenses réelles 2023-2024

Comparativement aux dépenses réelles de 2023-2024, les dépenses estimées au 31 mars 2025 ont augmenté de 637,6 M\$, soit une hausse de 37,0 %. La variation observée s'explique principalement par une réévaluation du coût des interventions financières réalisées dans le cadre des mandats gouvernementaux et financées à partir du budget de dépenses du programme 4, « Interventions relatives aux Fonds de développement économique ».

### 3.3 Utilisation des ressources informationnelles

En conformité avec les exigences de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, le Ministère rend compte de la contribution des ressources informationnelles qui soutiennent sa mission.

Les travaux menés au cours de l'exercice 2024-2025 s'appuient fortement sur les orientations de la Stratégie gouvernementale de cybersécurité et du numérique 2024-2028. Pour ce faire, le Ministère a déterminé les initiatives prioritaires au sein de son Plan de transformation numérique 2023-2027.

Les dépenses et les investissements réels pour la réalisation de projets et d'activités en ressources informationnelles en 2024-2025 ont totalisé 11,1 M\$.

#### Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2024-2025

Type d'intervention	Investissements (000 \$)	Dépenses (000 \$)
Projets <sup>11</sup>	486,0	976,0
Activités <sup>12</sup>	487,9	9 171,8
<b>Total</b>	<b>973,9</b>	<b>10 147,8</b>

11. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

12. Toutes les autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la loi.

## Bilan des réalisations 2024-2025

Le Ministère, conformément aux exigences gouvernementales, a continué de déployer des efforts en matière de sécurité de l'information. En effet, la mise en œuvre d'obligations gouvernementales, la mise en place de nouvelles mesures de sécurité ainsi que le renforcement de certaines mesures existantes ont été réalisés.

Plusieurs travaux de développement, d'évolution et d'entretien des systèmes existants ont également été accomplis afin d'assurer la continuité des services de l'organisation. D'autres actions ont été menées afin de déployer, entretenir, mettre à niveau et exploiter les infrastructures bureautiques et technologiques.

Ensuite, les projets suivants se sont poursuivis ou ont été complétés :

- Le projet de Prestation de services en ligne unifiée est un projet de développement d'un système visant la création de gabarits communs aux divers formulaires de demandes d'aides financières. Il a été réalisé afin de faciliter l'accès aux programmes ministériels par la mise en œuvre de services en ligne unifiés, notamment pour les programmes normés du Ministère. Il a pour but de réduire les délais de traitements d'une aide financière soumise en ligne, d'uniformiser le parcours client et de collecter certains indicateurs de performance pour la prestation de services en ligne. Le projet a progressé tout au long de l'année et s'est terminé au 31 mars 2025 avec un total de huit formulaires livrés.
- La phase d'exécution du projet de Nouveau système de Suivi des dossiers ministériels a été complétée en novembre 2024. Il s'agit d'un projet de développement d'un nouveau système de suivi des dossiers ministériels. Il avait notamment pour objectif de diminuer le délai de traitement des dossiers ministériels, ainsi que d'en améliorer l'efficacité et l'efficience. Il visait également à intégrer la classification documentaire uniformisée et la gestion du cycle de vie des documents électroniques aux dossiers ministériels. L'évolution du système s'effectuera en mode continué.
- Le projet Collaboration 365 (phase 2 et secteur Énergie), offrant aux employés du Ministère de nouveaux outils et standards de gestion documentaire plus modernes et performants, a été finalisé en janvier 2025. En 2024-2025, ce sont les unités administratives restantes qui ont été migrées en ligne sur la plateforme SharePoint, finalisant ainsi la migration de la totalité des utilisateurs de l'organisation.

Finalement, les projets et activités suivants se sont poursuivis ou ont été amorcés en 2024-2025 :

- Le projet de Consolidation des centres de traitement informatique, qui consiste à consolider les centres de traitement informatique du Ministère vers les offres de services de nuages externes qualifiées par le Courtier infonuagique du ministère de la Cybersécurité et du Numérique, s'est poursuivi. La migration de l'environnement applicatif du Ministère vers l'infonuagique a été réalisée avec succès en mai 2024 et de nombreux serveurs physiques ont été fermés au cours de l'année 2024-2025.
- La mise en œuvre de la solution de gestion des informations et des événements de sécurité centralisée pour consigner en temps réels les événements de tous les actifs technologiques du Ministère dans des journaux a débuté. Des processus d'alertage ont été mis en place pour bonifier les capacités de détection et de surveillance de l'environnement technologique du Ministère et améliorer la détection de cyberattaques.
- La mise en œuvre du projet de Gestion des identités et des accès a commencé. Ce projet vise à implanter une solution moderne regroupant un ensemble de technologies, politiques et processus permettant de gérer les identités des personnes et de contrôler les accès aux ressources informationnelles du Ministère.
- La mise en œuvre du projet d'Inventaire et de classification de la sécurité des données numériques a été amorcée. Ce projet vise à réaliser l'inventaire des données numériques du Ministère et à en classer la sécurité.

## 4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

### 4.1 Gestion des effectifs

Répartition et évolution des effectifs en heures rémunérées et en ETC transposés<sup>13</sup>

Catégories	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3	2023-2024 Total en ETC transposés [5]	Évolution [6] = [4] – [5]
1. Personnel d'encadrement	129 942	0	129 942	71,15	71,97	-0,82
2. Personnel professionnel	795 654	4 794 <sup>14</sup>	800 448	438,29	422,56	15,73
3. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	181 166	1 575	182 741	100,06	103,72	-3,66
<b>Total</b>	<b>1 106 762</b>	<b>6 369</b>	<b>1 113 131</b>	<b>609,50</b>	<b>598,25</b>	<b>11,25</b>

Il y a eu une augmentation de la consommation d'ETC depuis 2023-2024. Cependant le Ministère a respecté la cible fixée pour l'exercice financier 2024-2025. La diminution du taux de départ volontaire et le gel de recrutement expliquent cette situation.

### Contrats de service

Un contractant autre qu'une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

**Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025**

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	6	405 000,00 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	42	8 447 925,66 \$
<b>Total des contrats de service</b>	<b>48</b>	<b>8 852 925,66 \$</b>

13. Nombre d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine.

14. De ce nombre, 160 heures ont été payées à des employés promus à un poste de cadre au cours de l'année, conformément aux conditions de travail en vigueur. Ces heures supplémentaires ont été effectuées par les employés avant leur promotion.

## 4.2 Développement durable

### Résultats 2024-2025 du Plan d'action de développement durable 2023-2028

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
1.1.1	1. Favoriser la transition des entreprises vers des modèles d'affaires durables	1. Valeur des projets financés favorisant une réduction de l'empreinte environnementale 	1 425 M\$	<b>2 914 M\$</b> Atteinte

Le Ministère, en collaboration avec Investissement Québec, a financé 160 projets d'investissement favorisant la réduction de l'empreinte environnementale d'une valeur totale de 2 914 M\$.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
1.1.2	2. Accélérer le développement de l'économie circulaire	2. Nombre cumulatif de nouvelles initiatives soutenues visant le développement de l'économie circulaire	2	<b>13</b> Atteinte

Le Ministère a investi 520 k\$ dans 4 projets d'économie circulaire grâce au Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation. Il a également soutenu la tenue du Sommet canadien de l'économie circulaire, à Montréal, au printemps 2025. Depuis 2023-2024, ce sont 13 nouvelles initiatives visant le développement de l'économie circulaire qui ont été soutenues.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.2.1	3. Accroître la capacité d'innovation des entreprises par la recherche	3. Nombre cumulatif de nouveaux projets de recherche collaborative dans le secteur du développement durable soutenus par les regroupements sectoriels de recherche industrielle	1	<b>33</b> Atteinte

Le Ministère a investi 7,8 M\$ dans 22 projets. Le coût total des projets est de 23,3 M\$. Depuis 2023-2024, ce sont 33 nouveaux projets de recherche collaborative qui ont été soutenus.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
3.1.2	4. Soutenir l'entrepreneuriat collectif	4. Ratio de l'apport des partenaires dans des projets d'entrepreneuriat collectif sur l'aide financière accordée	6,8	<b>9,2</b> Atteinte

En 2024-2025, 21,1 M\$ ont été accordés pour la réalisation de 76 projets d'entreprises d'économie sociale, dont les coûts totaux s'élèvent à 214,7 M\$.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
3.2.2	5. Appuyer la diversité entrepreneuriale	5. Pourcentage des entrepreneurs et entrepreneures accompagnés provenant de groupes sous-représentés	30 %	<b>68 %</b> Atteinte

Dans le cadre des mesures du Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025, 14 326 personnes issues de groupes sous-représentés<sup>15</sup> ont été accompagnées par les organismes soutenus par le Ministère.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
4.3.1	6. Encourager la vitalité des territoires et de leurs entreprises	6. Pourcentage de l'investissement dans des MRC non urbaines	31,5 %	<b>35 %</b> Atteinte

Ce sont 881 projets qui ont été soutenus dans les MRC non urbaines grâce à un financement de 434,3 M\$ et à des investissements totalisant 1 700,3 M\$.

Sous-objectif	Action	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultat 2024-2025
1.1.3	7. Investir dans les solutions énergétiques durables	7. Valeur cumulative des investissements dans la filière des énergies renouvelables	150 M\$	<b>517,4 M\$</b> Atteinte
		8. Valeur cumulative des nouveaux projets de production d'électricité de source renouvelable retenus et annoncés	2 000 MW	1 597,6 MW Non atteinte

En 2024-2025, le Ministère a accordé 25,1 M\$ pour 8 projets d'énergie renouvelable totalisant des investissements de 75,0 M\$. En considérant les investissements réalisés depuis 2021-2022, la valeur cumulative des investissements des parties prenantes dans la filière des énergies renouvelables au 31 mars 2025 s'élève à 517,4 M\$.

Aussi, un projet de rehaussement de la puissance installée de la centrale hydroélectrique de la Trenché a été retenu et annoncé, ce qui ajoute 48 MW à la production d'électricité de source renouvelable au Québec. Depuis 2023-2024, ce sont 1 597,6 MW qui ont été retenus et annoncés.

15. Les groupes sous-représentés sont les femmes, les jeunes, les personnes de la diversité ethnoculturelle, les membres des Premières Nations et les Inuits, les personnes vivant avec une incapacité et les membres de la communauté LGBTQ2+.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
1.3.1	8. Aider à la réduction de l'intensité énergétique des transports	9. Ratio de l'apport des partenaires dans des projets mobilisateurs visant l'électrification des transports sur l'aide financière accordée	1,0	<b>1,0</b> Atteinte

En septembre 2024, le Ministère a lancé un troisième appel de projets collaboratifs et mobilisateurs sur le développement des technologies des transports de demain visant à financer des projets de recherche et de développement dans le secteur de l'aérospatiale.

Sur les cinq projets sélectionnés totalisant 88,9 M\$, le Ministère a accordé 44,3 M\$. De ce montant octroyé, trois sont en lien direct avec la réduction de l'intensité énergétique des transports pour un montant d'aide financière accordé de 25,6 M\$, soit 58 % de l'enveloppe totale. Le coût total des trois projets s'élève à 51,4 M\$.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.1.1	9. Intégrer le développement durable dans les actions structurantes du Ministère	10. Pourcentage des interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	87 %	<b>90 %</b> Atteinte

Le Ministère a procédé à l'évaluation de la durabilité de 9 interventions structurantes au cours de l'année. Parmi ces interventions, il y a des projets de loi ainsi que des programmes normés d'aide financière.

Sous-objectifs	Action	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
5.3.1	10. Contribuer aux investissements responsables du gouvernement	11. Pourcentage des investissements découlant des programmes normés qui répondent à des critères écoresponsables	20 %	<b>23 %</b> Atteinte
5.3.4		12. Pourcentage des programmes de soutien financiers normés qui incluent des critères écoresponsables	40 %	<b>83 %</b> Atteinte

Le Ministère inclut des critères écoresponsables dans ses programmes d'aide financière, pour un investissement total de 793,3 M\$ en 2024-2025. Parmi les programmes normés qui ont été renouvelés au cours de l'année, cinq comprennent des critères écoresponsables.

Sous-objectifs	Action	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
5.4.1	11. Consommer mieux à l'échelle institutionnelle	13. Pourcentage des acquisitions intégrant des composantes responsables	25 %	13 % Non atteinte
5.7.1		14. Attestation IOR+ de RECYC-QUÉBEC obtenue	À venir	Non applicable

Le Ministère a procédé à des acquisitions responsables pour un montant de 1,4 M\$, sur un total d'acquisitions qui s'élève à 13,3 M\$. Le Ministère octroie majoritairement des contrats de services et il est difficile de définir l'atteinte des critères d'acquisitions écoresponsables pour ce type de contrat.

Dans le cadre de l'attestation IOR+ de RECYC-QUÉBEC, une formation a été suivie par les intervenants responsables du dossier. Une première évaluation des mesures déjà mises en place a été effectuée afin d'établir une stratégie de déploiement visant l'attestation.

Dans le cadre de son projet de réaménagement des bureaux de Québec, le Ministère a récupéré 17 boîtes de livres et dictionnaires. Il en a fait don à une entreprise d'économie sociale de la région. Également, 21 boîtes de cartables ont été acheminées dans des écoles secondaires de milieux défavorisés. Le mobilier excédentaire a fait l'objet d'une déclaration au Centre d'acquisitions gouvernementales afin d'en disposer au profit d'autres organisations gouvernementales ou de citoyens et entreprises. De cette façon, une partie du mobilier a pu être réutilisée par d'autres organisations.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.5.1	12. Augmenter la performance environnementale des systèmes numériques	15. Indice de maturité numérique	À venir	35 %

En vertu du décret 596-2020, le Ministère a maintenu les activités de migration de ses centres de traitement informatique vers des offres de nuage externes préqualifiées par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique, dont les infrastructures répondent davantage aux nouvelles exigences écoénergétiques. Le résultat obtenu est calculé à partir de l'outil gouvernemental de mesure des pratiques écoresponsables liées aux technologies de l'information et des communications.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.8.2	13. Inciter les employés à choisir des modes de déplacement alternatifs pour se rendre au travail	16. Pourcentage des employés sensibilisés lors d'initiatives favorisant l'augmentation de l'utilisation du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo dans les pôles de déplacement de Québec et de Montréal	20 %	<b>23 %</b> Atteinte

Le Ministère a publié six manchettes intranet afin de sensibiliser ses employés à l'utilisation du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo. Ces communications ont permis de joindre l'équivalent de 23 % des employés.

## 4.3 Occupation et vitalité des territoires

Considérant le décret n° 708-2022, les plans d'action en occupation et en vitalité des territoires (OVT) 2020-2022 ont été prolongés pour une période pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2024. La reddition de comptes porte sur le Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2020-2022, prolongé jusqu'en 2024, du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie ainsi que sur le Plan d'action visant à assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2020-2022 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles d'alors, pour le secteur de l'Énergie. Toutes les actions étaient réalisées au 31 mars 2024.

Actions réalisées 2022-2023	Actions réalisées 2023-2024	Actions réalisées 2024-2025	Total
19	88	0	107

### Région 01 – Bas-Saint-Laurent

Action	État de la réalisation
1. Appuyer l'action du Fonds Écoleader.	Réalisée en 2023-2024
2. Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.	Réalisée en 2023-2024
3. Favoriser la croissance des secteurs caractéristiques du territoire tels que l'agriculture, la forêt, l'acériculture, le maritime, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables par des filières porteuses, en appuyant les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD, soit Écoconstruction, Acériculture, Ressources, sciences et technologies marines, ainsi que Tourbe et agroenvironnement.	Réalisée en 2023-2024
4. Participer à la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent. Concrétiser les projets issus de la réflexion stratégique dans le cadre des travaux de la table grâce à une entente spécifique.	Réalisée en 2023-2024
5. Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée en 2022-2023

## Région 02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean

Action	État de la réalisation
6. Accompagner les intervenants régionaux et locaux dans la mise en œuvre du plan de développement de la zone industrialo-portuaire (zone IP) de Saguenay.	Réalisée en 2023-2024
7. Appuyer le Pôle d'économie sociale du Saguenay–Lac-Saint-Jean et le point de service régional de la CDRQ dans le cadre du PAGES.	Réalisée en 2023-2024
8. Maintenir l'appui au développement du créneau d'excellence AgroBoréal, qui vise à ce que la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean soit reconnue à titre de leader national dans le développement durable de filières boréales compétitives.	Réalisée en 2023-2024
9. Poursuivre le déploiement de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025, qui vise principalement à doubler la transformation d'aluminium sur dix ans ainsi qu'à faire en sorte que les équipementiers et les fournisseurs spécialisés du Québec réalisent d'importantes percées sur les marchés d'exportation et qu'ils soient pleinement intégrés aux chaînes de valeur mondiales.	Réalisée en 2023-2024
10. Maintenir l'appui au développement du créneau d'excellence Transformation de l'aluminium.	Réalisée en 2023-2024
11. Poursuivre l'appui pour le maintien d'une ressource de coordination afin de soutenir la mobilisation et le déploiement du plan d'action de la filière de la fourrure nordique.	Réalisée en 2022-2023
12. Poursuivre les efforts pour promouvoir l'entrepreneuriat et le transfert d'entreprise avec le déploiement des actions présentées dans le PAGE et le PQE.	Réalisée en 2023-2024
13. Soutenir le Centre de transfert des entreprises du Québec (CTEQ), qui a pour mission de répondre à l'enjeu important que représente la relève des dirigeants.	Réalisée en 2023-2024
14. Maintenir l'appui au développement du créneau d'excellence de la démarche ACCORD Tourisme d'aventure et écotourisme.	Réalisée en 2023-2024
15. Contribuer à la mise en place de conditions favorables aux projets de transformation de l'aluminium.	Réalisée en 2023-2024

## Région 03 – Capitale-Nationale

Action	État de la réalisation
16. Contribuer à l'accroissement de l'offre et à l'accessibilité des produits agricoles et agroalimentaires de la région aux consommateurs par l'appui au créneau d'excellence de la démarche ACCORD Aliments santé.	Réalisée en 2023-2024
17. Appuyer l'action du Fonds Écoleader.	Réalisée en 2023-2024
18. Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée en 2022-2023

## Région 04 – Mauricie

Action	État de la réalisation
19. Appuyer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD Conception et fabrication de machines et Design d'ameublement.	Réalisée en 2023-2024
20. Accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de ZI et de décontamination de terrains, notamment avec les villes de Trois-Rivières et de Shawinigan.	Réalisée en 2023-2024
21. Accompagner les milieux dans la mesure de soutien pour la revitalisation de leurs centres-villes, notamment avec les villes de Trois-Rivières et de Shawinigan.	Réalisée en 2023-2024
22. Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.	Réalisée en 2023-2024
23. Appuyer l'action du Fonds Écoleader.	Réalisée en 2023-2024

## Région 05 – Estrie

Action	État de la réalisation
24. Appuyer le pôle et les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD de la région : SAGE-Innovation, Vallée des Élastomères, Transformation du bois d'apparence et composite, Technologies propres (CETP) ainsi qu'Industrie des systèmes électroniques du Québec.	Réalisée en 2023-2024
25. Accompagner les milieux dans le développement des projets des ZI et de décontamination de terrains, notamment avec les villes de Sherbrooke et de Magog.	Réalisée en 2023-2024
26. Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.	Réalisée en 2023-2024
27. Stimuler l'entrepreneuriat dans la région de l'Estrie par l'entremise des programmes en vigueur.	Réalisée en 2023-2024
28. Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée en 2022-2023
29. Financer des activités de la Chaire de recherche industrielle sur les biocombustibles et bioproduits de l'Université de Sherbrooke.	Réalisée en 2023-2024

## Région 06 – Montréal

Action	État de la réalisation
30. Dans le contexte de l'entente-cadre Réflexe Montréal, contribuer à la mise en œuvre des actions issues du plan économique conjoint.	Réalisée en 2023-2024
31. Dans le contexte de l'entente-cadre Réflexe Montréal, s'assurer que les initiatives et les programmes proposés par la Ville dans le cadre du plan économique conjoint sont conformes aux principes directeurs de l'entente.	Réalisée en 2022-2023
32. Dans le contexte de l'entente-cadre Réflexe Montréal, accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de ZI et de décontamination de terrains.	Réalisée en 2023-2024
33. Dans le contexte de l'entente-cadre Réflexe Montréal, accompagner les projets priorités pour la relance par la Ville et les partenaires économiques.	Réalisée en 2023-2024
34. Appuyer des initiatives de préparation des projets de ZI et veiller à associer les entreprises pertinentes à ces initiatives.	Réalisée en 2023-2024
35. Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.	Réalisée en 2023-2024
36. Soutenir financièrement le projet de décontamination, de réaménagement et de revalorisation de l'Est de Montréal par l'entremise d'une enveloppe de 100 M\$.	Réalisée en 2023-2024
37. Veiller à la coordination des actions des partenaires pour la mise en œuvre des projets visant le développement économique de l'Est de Montréal, notamment par l'entremise de la Table économique de la Conférence administrative régionale.	Réalisée en 2022-2023

## Région 07 – Outaouais

Action	État de la réalisation
38. Appuyer le créneau d'excellence de la démarche ACCORD Collectif Bois.	Réalisée en 2023-2024
39. Accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de ZI et de décontamination de terrains, en particulier soutenir la Ville de Gatineau dans le cadre de projets de décontamination et de ZI Connexité.	Réalisée en 2023-2024
40. Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.	Réalisée en 2023-2024
41. Le MEIE, par l'entremise de sa DT, veillera, au cours des deux prochaines années, à faciliter la mise en œuvre des projets de relance issus de la consultation régionale post-COVID. Il y parviendra avec la collaboration de la table économique de la CAR.	Réalisée en 2023-2024
42. Accompagner les projets de relance régionaux.	Réalisée en 2023-2024

## Région 08 – Abitibi-Témiscamingue

Action	État de la réalisation
43. Appuyer le pôle d'excellence Techno-mines souterraines de la démarche ACCORD. Le Groupe MISA (mines, innovations, solutions, applications) a pour mission d'assurer la mise en œuvre du plan d'action du pôle.	Réalisée en 2023-2024
44. Accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de ZI et de décontamination de terrains.	Réalisée en 2023-2024
45. Appuyer le Centre technologique des résidus industriels (CTRI) concernant un projet de développement des capacités de recherche et d'innovation en matière d'exploitation des métaux stratégiques, pour la période 2018-2023.	Réalisée en 2023-2024
46. Veiller à faciliter la mise en œuvre des projets de relance issus de la consultation régionale post-COVID. Il y parviendra avec la collaboration de la table économique de la CAR.	Réalisée en 2023-2024
47. Soutien aux partenaires et aux projets désignés dans le cadre du PAGES.	Réalisée en 2023-2024
48. Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée en 2022-2023

## Région 09 – Côte-Nord

Action	État de la réalisation
49. Clarifier, bonifier – le cas échéant – la mise en œuvre de cette priorité. À cet effet, le MEIE travaillera en collaboration avec la CAR et les partenaires locaux et régionaux.	Réalisée en 2023-2024
50. Maximiser le développement économique par l'appui aux projets de développement, d'infrastructures et de projets visant la diversification économique régionale.	Réalisée en 2023-2024
51. Appuyer le créneau d'excellence de la démarche ACCORD Ressources, sciences et technologies Marines.	Réalisée en 2023-2024
52. Accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de ZI et de décontamination de terrains sur le territoire de la Côte-Nord.	Réalisée en 2023-2024
53. Appuyer les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif. Le Pôle d'économie sociale de la Côte-Nord et le point de service régional de la CDRQ pourront donc, en collaboration avec la direction territoriale du MEIE, aider la région dans cette priorité.	Réalisée en 2023-2024
54. Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée en 2022-2023
55. Améliorer et diversifier les approvisionnements en énergie, notamment par l'appui au développement de dessertes pour l'approvisionnement en gaz naturel liquéfié.	Réalisée en 2022-2023

### Région 10 – Nord-du-Québec

Action	État de la réalisation
56. Appuyer le créneau d'excellence de la démarche ACCORD Tourisme nordique.	Réalisée en 2023-2024
57. Accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de ZI dans la région du Nord-du-Québec.	Réalisée en 2023-2024
58. Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée en 2022-2023

### Région 11 a) – Gaspésie

Action	État de la réalisation
59. Financer des projets par l'entremise du Fonds d'aide aux initiatives régionales.	Réalisée en 2022-2023
60. Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.	Réalisée en 2023-2024
61. Appuyer les projets visant à stimuler l'entrepreneuriat, notamment par l'entremise du Programme d'aide à l'entrepreneuriat (PAEN).	Réalisée en 2023-2024
62. Appuyer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD de la région.	Réalisée en 2023-2024
63. Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée en 2022-2023

### Région 11 b) – Îles-de-la-Madeleine

Action	État de la réalisation
64. Agir en stimulant la fibre entrepreneuriale avec le déploiement des mesures du PAGE et du PQE afin de créer de nouvelles entreprises madeleinoises et de maintenir les emplois.	Réalisée en 2023-2024
65. Mettre en place les conditions facilitantes pour soutenir le développement économique local et régional, notamment par le développement de l'entrepreneuriat. Pour ce faire, les Îles-de-la-Madeleine disposent du FAIR.	Réalisée en 2022-2023
66. Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.	Réalisée en 2023-2024
67. Financer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD et appuyer les projets des entreprises par l'entremise du PADS qui contribue à stimuler le développement économique de la région.	Réalisée en 2023-2024
68. Appuyer l'action du Fonds Écoleader.	Réalisée en 2023-2024

## Région 12 – Chaudière-Appalaches

Action	État de la réalisation
69. Accentuer les liens entre les entreprises et les centres de recherche en vue d'accroître l'innovation au sein des entreprises et poursuivre le développement d'une culture entrepreneuriale.	Réalisée en 2023-2024
70. Appuyer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD de la région.	Réalisée en 2023-2024
71. Accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de zones d'innovation et de décontamination de terrains.	Réalisée en 2023-2024
72. Agir avec les acteurs locaux et régionaux par l'intermédiaire de Développement PME Chaudière-Appalaches.	Réalisée en 2023-2024
73. Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.	Réalisée en 2023-2024
74. Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée en 2022-2023

## Région 13 – Laval

Action	État de la réalisation
75. Appuyer financièrement les projets de décontamination.	Réalisée en 2023-2024
76. Encourager la concertation des différents partenaires pour la mise en place d'une vision commune de revalorisation des espaces.	Réalisée en 2023-2024
77. Positionner Laval comme une référence en matière de déploiement d'un centre-ville innovant.	Réalisée en 2023-2024
78. Accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de ZI et de décontamination de terrains à Laval.	Réalisée en 2023-2024
79. Accompagner la Ville dans l'adoption de son Plan d'intégration et d'adaptation des ressources (PIAR), conformément aux attentes AEQ. Suivi du plan, réponses aux questions et participation aux rencontres du comité consultatif. La DT fait partie du comité consultatif AEQ de Laval.	Réalisée en 2022-2023
80. Suivre l'avancement des projets soumis dans le cadre des priorités de relance économique.	Réalisée en 2023-2024
81. Soutenir la Ville de Laval et les différents organismes locaux dans la mise en œuvre des projets de développement économique par l'entremise du PADS.	Réalisée en 2023-2024
82. Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.	Réalisée en 2023-2024
83. Accompagner la Ville dans l'élaboration et la mise en œuvre de son plan d'action visant la relance du centre-ville.	Réalisée en 2023-2024
84. Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée en 2022-2023

## Région 14 – Lanaudière

Action	État de la réalisation
85. Appuyer dans la région deux créneaux d'excellence de la démarche ACCORD, soit Design d'ameublement et Alliance Métal Québec.	Réalisée en 2023-2024
86. Accompagner les milieux dans le déploiement de projets structurants en lien avec l'OTN.	Réalisée en 2023-2024
87. Accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de ZI et de décontamination de terrains.	Réalisée en 2023-2024
88. Soutenir l'ERAC (qui intègre également la Table d'action en entrepreneuriat) afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.	Réalisée en 2023-2024
89. Appuyer le CTEQ.	Réalisée en 2023-2024
90. Appuyer l'action du Fonds Écoleader.	Réalisée en 2023-2024
91. Accompagner les milieux et les appuyer financièrement dans l'élaboration de projets de décontamination de terrains, notamment avec la Ville de L'Assomption.	Réalisée en 2023-2024
92. Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée en 2022-2023

## Région 15 – Laurentides

Action	État de la réalisation
93. Appuyer dans la région deux créneaux d'excellence de la démarche ACCORD, soit Signature Bois Laurentides et Tourisme de villégiature quatre saisons, ainsi que des projets associés.	Réalisée en 2023-2024
94. Appuyer l'action du Fonds Écoleader.	Réalisée en 2023-2024
95. Soutenir l'écosystème de recherche et d'innovation des Laurentides par l'intermédiaire du PSO, ce qui inclut les centres collégiaux de transfert technologique (CCTT) de la région.	Réalisée en 2023-2024
96. Le MEIE, par l'entremise de sa direction territoriale, veillera à faciliter la mise en œuvre des projets de relance. Il y parviendra avec la collaboration de la table économique de la CAR.	Réalisée en 2023-2024

## Région 16 – Montérégie

Action	État de la réalisation
97. Appuyer les pôles et créneaux d'excellence : Matériaux textiles techniques, Réseau de la transformation métallique du Québec, TransformAction, Pôle d'excellence de l'industrie des systèmes électroniques du Québec ainsi que Pôle d'excellence québécois en transport terrestre.	Réalisée en 2023-2024
98. Accompagner les milieux, dont l'agglomération de Longueuil, dans l'élaboration de projets de zones d'innovation dans la présentation de son projet en intelligence numérique industrielle. En effet, à la suite de la non-désignation comme zone d'innovation, accompagnement pour la réalisation du projet d'innovation Groupe de partenariats d'affaires (GPA).	Réalisée en 2023-2024
99. Accompagner l'organisme délégataire de la Ville de Longueuil, Développement économique Longueuil, dans le cadre de la création du réseau AEQ.	Réalisée en 2022-2023
100. Appuyer la Ville de Longueuil dans le cadre de la relance de son centre-ville.	Réalisée en 2023-2024
101. Accompagner les milieux, dont la Ville de Longueuil, dans l'élaboration des projets de décontamination de terrains dans le cadre de l'entente de décontamination pour le projet de décontamination, de réaménagement, de revalorisation ou de mise à niveau de terrains.	Réalisée en 2023-2024
102. Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.	Réalisée en 2023-2024
103. Appuyer le CTEQ, qui soutient les repreneurs et les cédants dans le processus de transfert d'entreprise. Le CTEQ, présent dans toutes les régions du Québec, a pour mission de répondre à l'enjeu important que représente la relève des dirigeants.	Réalisée en 2023-2024
104. Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée en 2022-2023

## Région 17 – Centre-du-Québec

Action	État de la réalisation
105. Appuyer les créneaux d'excellence suivants : Meubles et bois ouvré, Matériaux textiles techniques, en collaboration avec les régions de la Montérégie et de Chaudière-Appalaches, et Conception et fabrication de machines, et ce, en collaboration avec la Mauricie.	Réalisée en 2023-2024
106. Accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de zones d'innovation et de décontamination de terrains.	Réalisée en 2023-2024
107. Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.	Réalisée en 2023-2024

## 4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

### Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 2024-2025	2024-2025
1. Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations entre le 1 <sup>er</sup> avril et le 29 novembre 2024	0

## 4.5 Accès à l'égalité en emploi

Membres des minorités visibles, membres des minorités ethniques, personnes handicapées, personnes autochtones et femmes

### Évolution de la présence des membres des groupes visés au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupes visés	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence – Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023 (%)	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence – Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2024 (%)	Nombre au 31 mars 2025	Taux de présence – Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2025 (%)
Membres des minorités visibles	98	18,4 %	128	21,0 %	136	22,3 %
Membres des minorités ethniques	10	1,9 %	10	1,6 %	10	1,6 %
Personnes handicapées	10	1,9 %	12	2,0 %	13	2,1 %
Personnes autochtones	5	0,9 %	5	0,8 %	5	0,8 %
Femmes	274	51,3 %	321	52,6 %	314	51,5 %

**Évolution de la présence des membres des groupes visés au sein du personnel d'encadrement – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année**

Groupes visés	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence – Personnel d'encadrement au 31 mars 2023 (%)	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence – Personnel d'encadrement au 31 mars 2024 (%)	Nombre au 31 mars 2025	Taux de présence – Personnel d'encadrement au 31 mars 2025 (%)
Membres des minorités visibles	3	4,8 %	3	4,7 %	4	6,3 %
Membres des minorités ethniques	1	1,6 %	1	1,6 %	1	1,6 %
Personnes handicapées	0	0,0 %	1	1,6 %	1	1,6 %
Personnes autochtones	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Femmes	26	41,9 %	26	40,6 %	29	46,0 %

## Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes visés

**Autres mesures ou actions en 2024-2025 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)**

Mesure ou action	Groupes visés	Nombre de personnes visées
Privilégier l'embauche de membres des minorités visibles et ethniques à compétences égales conformément aux orientations gouvernementales.	Tous les groupes cibles	Tous les gestionnaires
Mettre à jour annuellement le Plan d'action ministériel à l'égard des personnes handicapées 2022-2025 et produire le bilan des réalisations.	Personnes handicapées	Tout le personnel
Sensibiliser les employés et les gestionnaires à la diversité et à l'inclusion par différents moyens dont la création d'une page intranet : <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un comité consultatif;</li> <li>Élaboration d'un plan d'action;</li> <li>Élaboration d'un calendrier des événements à souligner pendant l'année;</li> <li>Création d'une section dédiée.</li> </ul>	Tout le personnel	Tout le personnel

## 4.6 Allègement réglementaire et administratif

### Gouvernance réglementaire

Le Ministère est responsable de l'application des lois et des règlements en lien avec ses trois volets de mission (Économie, Innovation et Énergie). Ces volets ont une incidence sur les entreprises québécoises, notamment les entreprises des secteurs de l'énergie et du design, les PME, les coopératives, les organismes à but non lucratif et les établissements commerciaux.

#### **APPLICATION DE LA RÈGLE DU « UN POUR UN »**

Le Ministère est visé par la règle du « un pour un » prévue dans la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif. En lien avec cette exigence, au cours de la période, le Ministère n'a pas introduit de nouvelle formalité entraînant des répercussions sur les entreprises ou les concernant.

### Réalisations et résultats

#### **ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE**

Au cours de la période, le Ministère a développé quatre mesures d'allègement légal et réglementaire dans le cadre du projet de loi n° 85, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif :

- la révision des heures d'ouverture de la Société québécoise du cannabis;
- le retrait de la restriction d'au plus quatre personnes assurant le service dans les établissements d'alimentation et les pharmacies;
- l'abaissement du seuil minimal d'un investissement du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises;
- l'élargissement des outils financiers en équité permis pour le Fonds pour la croissance des entreprises québécoises et le Fonds capital ressources naturelles et énergie.

Ce projet de loi a été déposé à l'Assemblée nationale en décembre 2024 et a été sanctionné en avril 2025.

#### **ALLÈGEMENT ADMINISTRATIF**

Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025, le Ministère a contribué aux mesures suivantes :

- Révision du permis de distributeur de bières et de permis d'entrepôt (mesure 2)

La mesure 2 prévoit de définir clairement la notion d'agent distributeur et d'actualiser les conditions générales d'obtention et de maintien du permis de distributeur de bières et de permis d'entrepôt en fonction de la refonte de ces notions. À l'issue des discussions avec l'industrie, une concertation des membres est nécessaire préalablement à toute action pour répondre à cette mesure.

- Modernisation du régime de fabrication de boissons alcooliques (mesure 12)

La mesure 12 prévoit la mise sur pied d'un comité interministériel, sous la responsabilité du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, de la Régie des alcools, des courses et des jeux et du ministère des Finances. En septembre 2021, ce comité a entamé une réflexion sur la modernisation du régime de fabrication de boissons alcooliques prévu par la Loi sur la Société des alcools du Québec. Depuis, les travaux collaboratifs des partenaires ont contribué à l'établissement de mesures pour le secteur des boissons alcooliques présentées dans le projet de loi n° 85.

- Boîte à suggestions (mesure 45)

Le Ministère administre la boîte à suggestions mise en ligne aux fins de consultation en continu pour recueillir les propositions d'allègements réglementaires en provenance des milieux d'affaires. Depuis 2023-2024, afin d'en accroître la visibilité, la boîte a migré vers Québec.ca, puis a fait l'objet d'une campagne promotionnelle sur les médias sociaux. Ainsi, au cours de l'année financière, 45 suggestions ont été reçues dans la boîte à suggestions.

- Faciliter l'innovation (mesure 46)

Le Ministère a coordonné un groupe de travail interministériel dont le mandat était de recenser les obstacles réglementaires et administratifs à l'émergence et à la mise en œuvre de nouvelles technologies et de modèles d'affaires innovants par les entreprises. Le groupe de travail était composé des MO concernés par l'innovation. Un rapport final a été transmis aux membres du comité interministériel en octobre 2022. Sur 12 mesures retenues, 2 mesures sont terminées, 2 mesures sont en cours et 8 mesures sont à venir.

## Objectifs gouvernementaux de réduction du fardeau réglementaire et administratif

### Résultats des efforts de réduction du fardeau administratif des entreprises depuis 2019<sup>16</sup>

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023 <sup>17</sup>
Nombre de formalités administratives	79	79	79	55	55
Volume des formalités (en valeurs constantes)	6 460	6 459	6 460	2 843	2 843
Coût des formalités (en \$ et en valeurs constantes)	656 315 \$	621 700 \$	440 558 \$	374 846 \$	392 526 \$

Source : Système de coûts des formalités administratives, Bureau de la gouvernance et de la coopération réglementaires, MEIE.

Au cours de la période, le Ministère a poursuivi ses efforts de réduction du fardeau administratif autant pour le nombre (-30 %), le volume (-56 %) et le coût (-40 %), conformément aux objectifs gouvernementaux.

16. Les résultats antérieurs ont été recalculés en fonction d'ajustements au système de coûts des formalités administratives ainsi qu'au transfert de responsabilité d'une formalité.

17. Dernière année pour laquelle l'information est disponible.

## **PUBLICATIONS EN MATIÈRE D'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE**

Conformément aux exigences de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, les publications du Ministère en matière d'allègement réglementaire peuvent être consultées sur le site Québec.ca.

## **Coordination gouvernementale de l'allègement réglementaire et administratif**

### **PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE D'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF 2020-2025**

Publié en décembre 2020, le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025 comprend 47 mesures. La priorité est d'accroître la compétitivité de l'environnement d'affaires des petites et moyennes entreprises dans le secteur de la transformation alimentaire, de la construction, du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et d'autres secteurs. Ce plan d'action repose sur trois principaux objectifs visant à réduire de 10 % le nombre de formalités administratives, de 15 % leur volume et de 20 % leur coût.

Au 31 mars 2024, 47 % des mesures gouvernementales sont réalisées et 53 % sont en cours de réalisation.

Les trois indicateurs ont poursuivi leur progression vers l'atteinte des cibles. Par ailleurs, pour la période 2023-2024, le nombre de formalités administratives a diminué de 9 % (sur une cible de 10 %), le volume a diminué de 9 % (sur une cible de 15 %) et le coût a diminué de 18 % (sur une cible de 20 %).

### **GOUVERNANCE DE L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE GOUVERNEMENTAL**

Le Ministère s'assure du respect et de la mise en œuvre de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente. Il conseille également les MO dans l'application de cette politique. En 2024-2025, 30 MO ont bénéficié de 70 services d'accompagnement personnalisé, soit 27 accompagnements dans le cadre de projets d'analyse d'impact réglementaire (AIR), 39 demandes d'avis concernant la nécessité de produire une AIR et 4 formations sur les analyses d'impact réglementaire et la Politique, rejoignant 398 participants.

De plus, le Ministère a analysé 172 AIR jointes à 250 dossiers de propositions légales et réglementaires en cheminement vers le Conseil exécutif. L'analyse effectuée portait sur la conformité des AIR aux dispositions afférentes de la Politique gouvernementale.

Au cours de la période, le Ministère a procédé au suivi annuel du coût des formalités administratives auprès des principaux MO régulateurs des entreprises. De plus, il a accompagné les MO concernés dans la standardisation de leurs publications obligatoires en allègement réglementaire sur Québec.ca. Une page dédiée à la Politique gouvernementale répertoriant l'ensemble des publications obligatoires des MO régulateurs a d'ailleurs été développée. Finalement, le Ministère a procédé à la publication de l'édition 2024 du Rapport sur la réglementation intelligente et les mesures d'allègement réglementaire et administratif.

## **PROJETS DE LOI OMNIBUS EN ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE**

Le gouvernement s'est engagé à déposer annuellement un projet de loi omnibus en allègement réglementaire et administratif. À cet effet, le Ministère a coordonné le projet de loi n° 85, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif. Ce projet omnibus réglementaire comprend 33 mesures d'allègement réglementaire avec des économies récurrentes annuellement de 19,8 M\$ pour les entreprises. Ce projet de loi a été déposé à l'Assemblée nationale en décembre 2024 et a été sanctionné en avril 2025.

## **COMITÉ-CONSEIL SUR L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF**

Formé de dirigeants d'associations représentant les entreprises et de hauts fonctionnaires du gouvernement, et coprésidé par le ministre délégué à l'Économie et par le vice-président Québec de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, le Comité-conseil sur l'allègement réglementaire et administratif a tenu une rencontre au cours de la période, soit en décembre 2024.

## **COOPÉRATION RÉGLEMENTAIRE**

En matière de coopération réglementaire, le Ministère a poursuivi sa collaboration avec les représentants de l'Ontario pour la mise en œuvre du chapitre 3 de l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario, portant sur la coopération réglementaire. Au cours de la période, 56 notifications ont été transmises à 28 MO concernés.

Enfin, à l'échelle du Canada, le Ministère a participé aux travaux du Comité fédéral-provincial-territorial sur la gouvernance et la réforme de la réglementation et de la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation.

## 4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

### Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues
418

### Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délais de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	378	0	0
21 à 30 jours	58	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	0	0	0
<b>Total</b>	<b>436</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	34	0	0	s. o.
Partiellement acceptée	64	0	0	9, 12, 13, 14, 15, 22, 23, 24, 28, 28.1, 29, 31, 32, 33, 34, 37, 39, 42, 48, 54, 56, 137.1, Article 9 (Charte)
Refusée (entièrement)	48	0	0	9, 13, 14, 15, 21, 22, 23, 24, 28, 31, 32, 33, 34, 37, 38, 39, 42, 48, Article 9 (Charte)
Autres	290	0	0	13, 42, 48, aucun document et désistement

### Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information
0	5

## 4.8 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration

### Émissaire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une émissaire ?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous pris une ou des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État ?	Oui
Si oui, énumérer cette ou ces mesures	Manchettes intranet et page intranet

### Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Questions	Réponses
Est-ce que votre organisation a pris une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle et l'a transmise au ministre de la Langue française en vue de son approbation ?	Oui
Si vous avez pris une directive particulière, combien d'exceptions cette directive compte-t-elle ?	35
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le Règlement sur la langue de l'Administration et le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche ?	Non
Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions.	s. o.

### Politique linguistique de l'État (PLE)

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous pris une ou des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État ?	Oui
Si oui, énumérez cette ou ces mesures :	Manchettes intranet et page intranet
Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé ?	18
Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable ?	225

## 4.9 Égalité entre les femmes et les hommes

En 2024-2025, le Ministère a contribué à la promotion des carrières scientifiques et technologiques d'avenir auprès de la relève féminine. Ainsi 1 981 activités ont été réalisées auprès de 138 854 femmes, notamment en soutenant :

- la remise de 12 prix au concours Chapeau, les filles ! et son volet Excelle Science;
- la réalisation de 1 839 activités dans le cadre du programme NovaScience, permettant plus de 138 802 participations de femmes de la relève scientifique;
- la création de 130 emplois hautement qualifiés en recherche et innovation pour des femmes, soit 90 par l'entremise de la mesure Stages d'innovation en entreprise, 34 de la mesure Soutien à l'emploi en recherche et innovation et 6 de la mesure Responsable en innovation et commercialisation.

Finalement, la mesure Stages d'innovation en entreprise, Réalisée en collaboration avec Mitacs, a soutenu 503 stagiaires féminines en 2023-2024, soit la dernière année pour laquelle l'information est disponible.

## 4.10 Politique de financement des services publics

**POUR LES BIENS ET LES SERVICES ACTUELLEMENT TARIFÉS AU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE :**

### Revenus de tarification, coûts et niveau de financement

Services tarifés	Revenus perçus (000 \$)	Coûts des biens et services rendus (000 \$)	Niveau de financement atteint (%)	Niveau de financement visé (%)
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	23,2	146,0	15,9	35,0
Attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	133,3	243,7	54,7	50,0

### Méthode de fixation et d'indexation des tarifs

Services tarifés	Méthode de fixation	Date de la dernière révision tarifaire	Mode d'indexation
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	En fonction de la valeur marchande	31 mars 2025	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation <sup>18</sup>
Attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	En fonction du coût des services	31 mars 2025	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation

**POUR LES BIENS ET LES SERVICES ACTUELLEMENT TARIFÉS AU FONDS DES RESSOURCES NATURELLES – VOLET GESTION DES ÉNERGIES FOSSILES :**

### Revenus de tarification, coûts et niveau de financement<sup>19</sup>

Services tarifés	Revenus perçus (000 \$)	Coûts des biens et services rendus (000 \$)	Niveau de financement atteint (%)	Niveau de financement visé (%)
Activités en milieu hydrique et terrestre	6,2	n. d.	s. o.	s. o.
Conduites	0,0	n. d.	s. o.	s. o.
Licence d'exploration, de production et de stockage	14,0	n. d.	s. o.	s. o.
Redevances et droits sur les substances soutirées <sup>20</sup>	62,6	n. d.	s. o.	s. o.
Registre public	0,8	n. d.	s. o.	s. o.

18. Toutefois, en vertu de la Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026, le taux d'indexation annuelle déterminé en application d'une disposition d'une loi ou d'un règlement applicable à un tarif correspond au moindre du taux d'indexation déterminé en application des modalités de cette disposition ou d'un taux de 3 %. Cette règle limitant l'indexation s'applique au Règlement d'application de la Loi sur les coopératives.

19. La mention « n. d. » indique que la donnée n'est pas disponible. La mention « s. o. » (sans objet) indique que la donnée ne s'applique pas.

20. Conformément au projet de la Loi édictant la Loi sur la performance environnementale des bâtiments et modifiant diverses dispositions en matière de transition énergétique, par les articles 18 et 19, il y a eu abrogation de l'obligation de transférer une partie des droits annuels pour le stockage de gaz et des droits sur le gaz soutiré vers le Fonds d'électrification et de changements climatiques, sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

## Méthode de fixation et d'indexation des tarifs

Services tarifés	Méthode de fixation	Date de la dernière révision tarifaire	Mode d'indexation
Activités en milieu hydrique et terrestre	Décision administrative	17 août 2018	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Conduites	Décision administrative	17 août 2018	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Licence d'exploration, de production et de stockage	Décision administrative	17 août 2018	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Redevances et droits sur les substances soutirées	Décision administrative	17 août 2018	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Registre public	Décision administrative	17 août 2018	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation

### POUR LES NOUVEAUX BIENS ET SERVICES :

Durant la dernière année, le Ministère n'a procédé à aucune nouvelle tarification de biens ou de services.

### POUR LES BIENS ET LES SERVICES QUI POURRAIENT ÊTRE TARIFÉS :

Les services offerts par le Ministère qui ne font pas l'objet d'une tarification sont les suivants :

- délivrance de certificats d'admissibilité ou de compétence pour les mesures fiscales suivantes :
  - congé d'impôt sur le revenu pour une nouvelle société dédiée à la commercialisation d'une propriété intellectuelle,
  - congé fiscal pour chercheurs étrangers,
  - congé fiscal pour experts étrangers,
  - crédit d'impôt pour la recherche précompétitive en partenariat privé,
  - crédit d'impôt pour les constructeurs de navires,
  - reconnaissance à titre de centre de recherche public admissible,
  - reconnaissance à titre de consortium de recherche admissible,
  - régime d'investissement coopératif,
  - ristourne à impôt différé;
- accompagnement et services-conseils offerts aux entreprises et organismes par des conseillers en développement économique régional, des conseillers industriels, des experts en affaires internationales et des professionnels de la gestion.

Les services offerts par le Fonds des ressources naturelles – Volet gestion des énergies fossiles – qui ne font pas l'objet d'une tarification sont les suivants :

- L'accès aux informations géoscientifiques pétrolières et gazières. Ces informations sont accessibles gratuitement par le Système d'information géoscientifique pétrolier et gazier (SIGPEG).

## 4.11 Fonds d'investissement

### Fonds du développement économique

Le Fonds du développement économique (FDE) a été instauré au sein du Ministère le 1<sup>er</sup> avril 2011. Il est un véhicule privilégié par le gouvernement pour effectuer des interventions structurantes au bénéfice du développement économique du Québec. Il contribue également à relever les défis auxquels font face l'économie du Québec de même que les entreprises québécoises, tout en maximisant les retombées économiques de ses interventions.

#### Résultats globaux des activités de financement

Interventions financières	2024-2025
Financements autorisés (M\$)	2 799,3
Valeur déclarée des projets (M\$) <sup>21</sup>	16 090,5
Nombre d'interventions financières	1 263
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés <sup>21</sup>	8 898

En 2024-2025 :

- 39 % des interventions financières ont eu lieu dans les régions de Montréal et de la Montérégie, pour 19 % du financement;
- 88 % des interventions financières ont eu lieu dans les entreprises de 249 employés et moins (PME), pour 47 % du financement;
- 67 % du financement du FDE se fait sous forme de prêts et de garanties de prêt;
- 54 % des interventions financières ont lieu dans le secteur d'activité économique secondaire (transformation des matières premières), pour 68 % du financement;
- 135 certificats initiaux et 2 515 attestations annuelles ont été délivrés<sup>22</sup>.

Par ailleurs, il y a eu des engagements dans des fonds d'investissement, dont cinq dans de nouveaux fonds et trois réinvestissements.

Au 31 mars 2025, le portefeuille du FDE avait une valeur de 6,4 G\$, ce qui comprenait 3 918 interventions financières auprès de 3 086 entreprises.

Les états financiers du FDE sont déposés en même temps que le présent rapport en vertu de la Loi sur Investissement Québec.

21. Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

22. Les certificats initiaux sont délivrés une seule fois aux entreprises et ils confirment notamment que celles-ci exercent des activités dans le secteur visé par la mesure fiscale. Pour leur part, les attestations annuelles confirment, pour une année d'imposition donnée, le respect des critères d'admissibilité gérés par IQ. Ces attestations permettent aux entreprises d'obtenir une aide fiscale de Revenu Québec.

## Fonds Capital ressources naturelles et énergie

Le fonds Capital ressources naturelles et énergie (CRNE) est institué au sein du Ministère et sa gestion est confiée à Investissement Québec. Chaque projet d'investissement est autorisé par la ministre, suivant l'obtention d'un avis favorable du ministre des Ressources naturelles et des Forêts<sup>23</sup>, du ministre des Finances et de tout autre ministre que peut désigner le gouvernement, ou par le gouvernement, selon l'ampleur de l'intervention.

### Résultats globaux des activités de financement<sup>24</sup>

Interventions financières	2024-2025
Financements autorisés (M\$)	290,9
Valeur déclarée des projets (M\$) <sup>25</sup>	765,9
Nombre d'interventions financières	3

Les états financiers du fonds CRNE sont déposés en même temps que le présent rapport en vertu de la Loi sur Investissement Québec.

## Fonds pour la croissance des entreprises québécoises

Le Fonds pour la croissance des entreprises québécoises (FCEQ) est institué au sein du Ministère. Il a pour objet de faire fructifier et d'accroître les sommes portées à son crédit en soutenant les entreprises dont les principales activités sont exercées au Québec et qui présentent soit un fort potentiel de croissance, soit un caractère stratégique pour l'économie du Québec. Le FCEQ réalise des investissements en participations dans celles-ci ou dans des fonds de toute forme juridique poursuivant le même objet, autre qu'un fonds spécial au sens de l'article 5.1 de la Loi sur l'administration financière.

### Résultats globaux des activités de financement<sup>26</sup>

Interventions financières	2024-2025
Financements autorisés (M\$)	85,0
Valeur déclarée des projets (M\$) <sup>25</sup>	848,7
Nombre d'interventions financières	4

Les états financiers du FCEQ sont déposés en même temps que le présent rapport en vertu de la Loi sur Investissement Québec.

23. La Loi sur Investissement Québec fait référence au ministre des Ressources naturelles et de la Faune d'alors.

24. Le financement de ces interventions provient du fonds Capital ressources naturelles et énergie. Par conséquent, ces résultats ne peuvent s'additionner à ceux du FDE.

25. Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.

26. Le financement de ces interventions provient du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises. Par conséquent, ces résultats ne peuvent s'additionner à ceux du FDE.





